



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE

DOORWAYS II



MANUEL DE REFERENCE

DU CONSEILLER EN DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

La Prévention et la Réaction face à la Violence
Basée sur le Genre en Milieu Scolaire

DOORWAYS II: MANUEL DE REFERENCE DU CONSEILLER EN DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

La Prévention et la Réaction face à la Violence
Basée sur le Genre en Milieu Scolaire

Agence Américaine pour le Développement International
Bureau Femme et Développement

Mars 2009

http://www.usaid.gov/our_work/cross-cutting_programs/wid/

Ce manuel a été élaboré grâce au Programme des Ecoles Sûres, au profit du Bureau Femme et Développement de l'USAID, DevTech Systems, Inc. (Entrepreneur Principal) dans le cadre du second contrat GEW-I-02-02-00019-00, Programme des Ecoles Sûres. La couverture, la conception graphique, l'édition finale sont l'œuvre de Sonjara et SRA International (Entrepreneur Principal) dans le cadre du contrat No. 3 IRM-E-00-06-00012-00, Communications et Soutien de proximité des Femmes pour le Développement

DENEGATION : Les points de vue des auteurs exprimés dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'Agence Américaine pour le Développement International ni ceux du gouvernement américain.

Table des matières

LISTE DES ABBREVIATIONS	iii
INTRODUCTION	v
Module 1: Introduction	1
Session 2: activité	
Module 3: Genre	3
Session 1: activité 2	3
Session 1: activité 2, suite	4
Session 1: activité 2/ 2 ^{ème} partie	5
Module 4: Violence et Violence basée sur le genre à l'école	5
Session 1: activité 3	6
Session 1: activité 4	7
Session 2: activité 4	11
Module 5: Droits de l'Homme	15
Session 1: activité 1	15
Session 2: activité 1	18
Session 2: activité 1, suite	23
Session 3: activité 1	24
Session 3: activité 2	25
Module 6: Conseillers communautaires	27
session 1: activité 1	27
session 1: activité 2	28
session 1: activité 3	29
session 2: activité 2	30
session 3: activité 1	31
session 3: activité 3	33
session 4: activité 1	

Module 7 Réaction – soutien, orientation et Déclaration	35
Session 1, activité 1	35
Session 1, Activité 1, Suite	36
Session 1, Activité 2 et 3	37
Session 1, activité 4	38
Session 2, activité 1	39
Session 2, activité 1, suite	43
Session 3, activité 4	44
Session 3, activité 4, suite	45
Session 4, activité 2	46
Module 8: Plus de compétences pour les conseillers communautaires	47
session 1: activité 1	47
session 1: activité 1, suite	49
session 3: activité 2	50
Module 9: Clôture de la formation et Evaluation	53
Activité 1	53
Glossaire	55
Annexe	61
Violence à l'école basée sur le genre : Définition et Types	
BIBLIOGRAPHIE	65

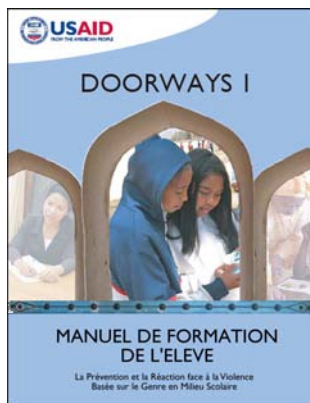
LISTE DES ABBREVIATIONS

SIDA	Syndrome d'immunodeficiencie Acquis
CDC	Code de Conduite
CDE	Convention sur les Droits de l'enfant
RIDE	Réseau d'Information sur les Droits de l'Enfant
DEVTECH	DevTeh systems, Inc.
EI	Education International
GBV	Violence basée sur le genre
VIH	Virus de l'Immunodéficiencie
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONG	Organisation Non gouvernementale
UNESCO	Fonds des Nations Unies pour l'Education la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des NU pour l'enfance
USAID	Agence Américaine pour le développement International
OMS	Organisation Mondiale de la Sante

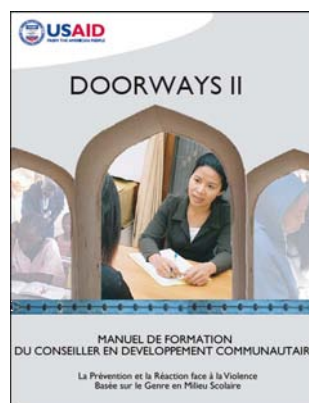
INTRODUCTION

Le programme de formation Doorways a été conçu par l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) financé par le Programme des Ecoles Sûres (écoles sûres) afin de permettre aux enseignants, aux membres de la communauté et aux élèves de prévenir et de réagir aux violences à l'école basées sur le genre (SRGBV). La violence dans et autour des écoles est un problème mondial avec des conséquences graves pour le niveau de scolarité, la santé et le bien-être de tous les enfants. La maltraitance physique, sexuelle et psychologique subie aussi bien par les filles que les garçons de la part des enseignants, des camarades de classe et d'autres conduit les enfants hors de l'école et peut laisser des cicatrices durables invisibles à l'œil.

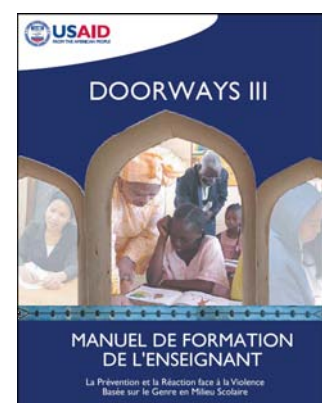
Il existe trois manuels dans le programme Doorways :



Doorways I: student Training Manual on school-related Gender-Based Violence Prevention and response



Doorways II: Community Counselor Training Manual on school-related Gender-Based Violence Prevention and response



Doorways III: Teacher Training Manual on school-related Gender-Based Violence Prevention and response

Cette brochure, ***Doorways II: Documents de référence du conseiller communautaire sur la prévention et la réaction face à la violence basée sur le genre en milieu scolaire*** a été conçue pour les participants au programme de formation Doorways II. Il doit être utilisé durant la formation pour les séances d'activités. La brochure est aussi une ressource à laquelle les conseillers communautaires peuvent se référer s'ils veulent mettre en pratique les nouvelles informations et compétences acquises à travers le programme de formation Doorways

MODULE I: INTRODUCTION

Session 2: Activité I

BUT ET OBJECTIFS DU PROGRAMME DE FORMATION DU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

But du programme de formation du conseiller communautaire

L'objectif général du programme de formation est de doter les conseillers communautaires de connaissances et de compétences de base pour réagir face aux jeunes personnes ayant subi à l'école des violences basées sur le genre (SRGBV).

Objectifs du programme de formation du conseiller communautaire

A la fin de ce programme les participants seront capables de :

- 1 Soutenir les droits des jeunes.
- 2 Fournir un soutien affectif aux jeunes.
- 3 Aider les jeunes à rapporter les incidents de violences à l'école basées sur le genre (SRGBV)
- 4 Orienter les jeunes qui ont subi des violences à l'école basées sur le genre (SRGBV) vers les services médicaux, psychosociaux, juridiques ou de sécurité dont ils peuvent avoir besoin.
- 5 Assurer le suivi des jeunes qui ont demandé de l'aide.
- 6 Aider les jeunes qui ont été maltraités à faire des projets pour l'avenir et à faire preuve de résistance

Session 1: Activité 2

DEFINITIONS DE SEXE ET GENRE

Définitions de sexe et genre

Sexe

- Biologique (mâle or femelle)
- Universel (les facteurs sont les mêmes à travers le monde)
- Acquis à la naissance
- Qui ne change généralement pas (sauf en cas d'intervention chirurgicale)
- Ne varie pas d'une culture à l'autre ou à l'intérieur d'une même culture

Genre

- Rôles, responsabilités et comportement socialement construits
(Masculin ou féminin)
- Culturel
- Appris
- Change dans le temps
- Varie d'une culture à l'autre et au sein d'une même culture

Session 1: Activité 2

ASSERTIONS SUR LE GENRE OPPOSE A L'ACTIVITE SEXUELLE

Exemples d'assertions:

Exemple: les femmes donnent naissance aux bébés; les hommes non.

- 1 les femmes donnent naissance aux bébés; les hommes non.
- 2 Les femmes peuvent nourrir les bébés au sein ; les hommes peuvent nourrir les bébés au biberon.
- 3 Les femmes font la cuisine, nettoient la maison et s'occupent des enfants. Les hommes gagnent des revenus par des emplois rémunérés en dehors de la maison.
- 4 Les femmes font les travaux champêtres.
- 5 Les hommes fabriquent des briques et construisent des maisons
- 6 Les voix des garçons changent à la puberté.
- 7 Les femmes ont une voix douce et sont passives ; les hommes sont sûrs d'eux et forts.
- 8 Les femmes courent un plus grand risque de contamination au VIH que les hommes.

Note: “les femmes sont plus prédisposées que les hommes à l'infection par le VIH dans n'importe quelle rencontre hétérosexuelle, à cause des facteurs biologiques : une plus grande zone de muqueuse exposée chez la femme pendant le rapport sexuel:

La plus grande quantité de fluides transférée de l'homme à la femme; le contenu très viral du sperme ; et les micro déchirures qui peuvent survenir dans les tissus vaginaux (ou rectaux) durant la pénétration.

Les normes sexuelles peuvent aussi avoir un impact sur la transmission du VIH. Par exemple dans beaucoup d'endroits les normes sexuelles autorisent les hommes à avoir plus de partenaires sexuels que les femmes et encouragent les hommes âgés à entretenir des relations sexuelles avec des

¹ WHO (Organisation Mondiale de la Santé-OMS), *Genre, femmes et Santé*; voir *Bibliographie pour la citation complète*

MODULE 4:
**VIOLENCE ET VIOLENCE
BASEE SUR LE GENRE EN
MILIEU SCOLAIRE**

Session 1: Activité 2/ Partie 2

EXEMPLES POUR LES TROIS TYPES DE VIOLENCE

1. Violence Psychologique :

- Menaces
- Taquineries
- Intimidation
- Insultes
- Brimades
- Humiliation
- Ignorance

2. Violence physique:

- Détention
- Coups
- Rétention
- Coups de pied
- Frapper, y compris avec une cravache ou un fouet
- Bousculade
- Jeter quelque chose sur quelqu'un

3. Violence sexuelle:

- Viol
- Souillure
- Attouchement ou exposition indécentes
- Langage sexuellement explicite y compris les remarques et les propositions sexuellement suggestives

Session 1: Activité 3

EXEMPLES DE VIOLENCES A L'ECOLE BASEES SUR LE GENRE

I. Psychologique: les filles aussi bien que les garçons subissent l'abus psychologique de la part de leurs pairs et des enseignants à travers :

- Le harcèlement verbal
- Les injures liées à la puberté
- Brimades, taquineries
- Langage abusif de la part des enseignants
- Manipulation et exploitation émotionnelles
- Catégoriser les élèves en paresseux ou bêtes en fonction du fait qu'ils soient garçons ou filles

2. Physique:

- Frapper
 - Gifler
 - Bastonner
 - Boxer
 - Secouer
 - Etouffer
 - Postures corporelles douloureuses
 - Exercices d'entraînement excessifs
 - Empêcher l'utilisation des toilettes
 - Exploitation par le travail
- Tâches scolaires ayant un impact négatif sur le travail ou la santé des élèves
 - Le travail comme une punition

3. Sexuelle:

- Viol
- Souillure
- Pelotage, attouchement, etc.
- Adresser un langage sexuellement explicite à un enfant
- Attouchement et exposition indécentes
- Montrer du matériel pornographique aux enfants

Session 1: Activité 4

SCENARIOS CONCERNANT DES TYPES DE VIOLENCE QUI TOUCHENT LES JEUNES

Scénario 1

J'ai 12 ans et je suis beaucoup plus grand que la plupart des jeunes de mon âge. Je suis grand et musclé et les garçons plus âgés frayent avec moi parce que j'ai la même taille qu'eux et que je joue bien au football. J'aime les garçons plus âgés, parce qu'ils sont populaires et qu'ils connaissent toutes les grandes filles de l'école.

Le mois dernier une fille plus âgée m'a approché et me dit que j'étais beau et que si elle ne sortait pas avec cet autre gars, Kweku, elle m'aimerait. J'étais très surpris par son commentaire et flatté, mais je n'avais rien dit parce que je suis timide face aux filles. Le lendemain après l'école j'allais au terrain de football avec tous les autres gars quand j'ai remarqué que nous prenions un itinéraire différent de celui que nous prenions d'habitude. De même, la fille qui m'avait dit que j'étais beau marchait avec nous ce qui était inhabituel. Je ne lui ai rien dit parce que son copain Kweku était aussi avec nous. Il est très jaloux et s'énerve vite. Un moment plus tard, sorti de nulle part, je sentis quelqu'un me sauter dessus et me faire tomber au sol. J'entendais une fille crier et je sentis des coups de poings sur ma tête, mon dos et mon visage.

Je fermais les yeux et espérais que je survivrais à cela. A la fin de la bastonnade, Kweku me donna un coup au visage et me dit de ne plus parler à sa copine sinon il me tuerait.

Kweku rapprocha sa copine de moi de sorte qu'elle puisse voir mon visage ensanglanté. Je pleurais et Kweku lui dit, «Pourquoi tu t'adresserais à lui ? Il n'est même pas un homme »

Je ne pu aller à l'école pendant une semaine parce que mon visage était enflé. Je mentis à mes parents sur ce qui s'est passé. J'ai tellement peur que Kweku me tue. Je vais à l'école seul et reviens à la maison directement après l'école.

J'ai aussi quitté l'équipe de football parce que certains parmi les gras en faisaient partie. Chaque jour ils me narguent et disent que je ne suis pas vraiment un homme parce que je ne me suis pas vengé. Je suis si seul et j'ai tellement peur.

Scénario 2

Je prenais chaque jour le même chemin pour l'école. c'est le seul chemin que je pouvais prendre en sécurité, parce que dans les champs il y a parfois des brigands et j'ai peur de traverser les champs tout seul, surtout si les cultures sont hautes. Ainsi, chaque jour, je dépasse le dépôt des bus et le bar pour me rendre à l'école et chaque jour un homme âgé s'approche de moi et se propose de m'offrir à boire. Il dit qu'il m'achètera tout ce que je veux et qu'une élève a besoin d'une gâterie spéciale de temps en temps. Un jour, il m'offrit un beau flacon de parfum, que j'ai accepté. La semaine dernière il m'a demandé d'aller en promenade avec lui après l'école. J'ai refusé mais chaque jour il me demande la même chose, et il devient de plus en plus obstiné. Dès fois il s'approche de moi et c'est difficile de m'éloigner de lui sans empiéter dans la circulation.

Demain je vais traverser les champs même si j'ai peur des brigands, parce que j'ai aussi peur de l'homme qui est en train de me harceler.

Scénario 3

Je m'appelle Anna. Ma matière préférée est les mathématiques. Mon professeur de math s'est intéressé à moi parce que je suis très intelligente. Mardi passé, mon professeur a proposé de me donner un cours particulier si j'acceptais de lui porter son cartable à la maison. Honnêtement, je n'étais pas à l'aise avec ça mais je ne voulais vraiment pas fâcher le professeur de ma matière préférée, et j'ai accepté.

Le premier jour il m'a remercié mais de manière inconvenante, il frota sa main contre ma poitrine quand je quittais sa cour. J'étais soulagée que ça finisse parce que je n'avais plus à le refaire. Le lendemain, mercredi le professeur me demanda encore de lui porter son cartable à la maison. J'ai accepté mais, il insista pour que j'entre chez lui. Lorsque je dis non, il commença à me traiter d'impolie et d'ingrate pour avoir refusé une boisson fraîche. Il était si fâché que je finis pas accepter.

Une fois entrée, le professeur m'attira dans sa chambre à coucher et me pris avec force. J'ai essayé de lutter mais il me dit que j'étais une idiote et menaça de me faire échouer si je criais ou si je racontais cela à quelqu'un. Après cela, j'ai couru jusqu'à la maison, me sentant malade et contusionnée. Je me sens tellement idiote et que ce qui était arrivé était de ma faute. Le lendemain à l'école, toutes mes amies se moquèrent de moi en m'appelant la copine du professeur. Je pense à quitter l'école et à aller vivre avec ma tante dans autre village.

Scénario 4

J'ai 14 ans. J'étais vraiment très liée à un professeur et il m'accordait toujours une attention particulière en classe. Il m'arrivait de rester après la classe pour lui parler de ce qui me tracassait.

Je lui faisais beaucoup confiance et il était gentil avec moi. Je me confiais à lui et il m'aidait à m'exprimer ouvertement.

Nous avons convenu qu'il serait bien d'avoir plus de temps pour causer et je suis allée chez lui avec la permission de mes parents. Finalement, il me dit qu'il m'aimait et que j'étais spéciale. Nous avons entretenu une relation sexuelle. J'ai récemment découvert qu'il a aussi entretenu des relations sexuelles avec quatre autres élèves, qui étaient même plus jeunes que moi. Il m'utilisait seulement pour le sexe; il ne m'a jamais aimée. Je suis gênée. J'ai été tellement naïve et bête. C'est ma faute parce que je lui ai fait confiance. Comment pourrai-je le dire à mes parents ? Ils diront que je l'ai cherché. Les autres filles ne se manifestent pas. Je le vois maintenant parler à une autre fille d'une classe inférieure. Je suis sûre qu'elle lui fait confiance aussi.

Scénario 5

Je m'appelle Rashma. J'aimerais être médecin ou enseignant quand je serais grande. J'aime vraiment l'école, mais c'est difficile pour moi de continuer les études. Je me lève chaque matin à 4h parce que je dois aider ma mère et mes sœurs à faire les travaux domestiques. Quelque fois j'arrive en retard à l'école parce que mes parents ne me laissent pas partir avant d'avoir terminé tous les travaux ménagers.

Quand j'arrive en retard mon professeur me laisse devant la classe et me dit des choses méchantes.

Un jour, il me dit, " tu es bête, pourquoi tu viens à l'école? Tu dois aller et essayer de trouver un mari !»

Un autre jour quand je me suis endormie accidentellement en classe, il dit, "Peut être que ta tête tombe parce que tes seins deviennent trop grands."

Je devins folle quand il dit cela et tout le monde se mit à rire, mais il nous est interdit de répondre à nos professeurs. Je n'aime vraiment pas ce professeur ni aller à son cours, mais je dois passer par sa classe pour aller en classe supérieure. Je l'ai une fois dit à une dame professeur et elle me dit "tu ne dois pas t'inquiéter, il plaisante seulement avec toi." Cela ne me fit pas me sentir mieux.

Scénario 6

Je m'appelle Sam et j'aime vraiment l'école. Mes cours préférés sont le dessin et l'écriture. Tout le monde se moque de moi et dit que je suis "comme une fille" parce que je n'aime pas les maths et les sciences. Tous mes amis à l'école sont des filles. J'aime être avec les filles parce que chez moi je suis le plus jeune garçon et j'ai six sœurs. Ce n'est pas drôle de jouer avec les garçons parce qu'ils aiment se battre et prétendre qu'ils sont en guerre.

Quand les autres garçons essaient de se battre avec moi et que je leur dis que je n'aime pas me battre ils me donnent des surnoms comme "poule mouillée" ou « lâche ».

J'aime étudier mais lorsque je suis à l'école je pleure dès fois quand les garçons plus âgés et plus grands s'en prennent à moi. Un jour j'étais en train de pleurer et mon professeur me demanda pourquoi. Quand je lui dis pourquoi je pleurais elle dit, "Bon, tu dois arrêter de te comporter comme une fille et de jouer avec les filles." Je ne comprends pas pourquoi je ne devrais pas jouer avec les filles si vraiment nous nous amusons bien ensemble.

Scénario 7

Je m'appelle Muriel. Je suis très bien dans toutes mes matières à l'école. Mes professeurs m'ont dit que si je continue mes études et que je ne régresse pas, je pourrai avoir une bourse et aller à l'université dans la capitale.

Quand j'en ai parlé à mon père et à mes oncles, ils se sont moqués de moi et ont dit, pourquoi une fille irait-elle à l'université alors que tout ce qu'elle pourra faire un jour c'est de se marier et d'être une mère ?" J'aimerais me marier et avoir des enfants mais après l'université. J'ai dit à mon professeur que je voudrais aller en classe supérieure de maths parce la classe dans laquelle je suis était trop facile. Il m'a dit que ce n'était pas une bonne idée parce que j'étais une fille et il dit, "les filles sont nulles en maths; vous devriez juste prendre des cours de cuisine." Je ne comprends pas pourquoi une fille ne peut prendre un meilleur cours de maths ou penser à aller à l'université. Cela me rends très triste de penser qu'un jour j'aurai à quitter l'école avant d'avoir terminé. N'est-ce pas possible d'être une bonne épouse et mère et d'aller à l'université?

Scénario 8

Je m'appelle Kofi. Je suis issu d'une grande famille. Ma mère est décédée l'année dernière et mon père est le seul adulte à la maison.

Mon père est souvent absent parce qu'il vend des produits au marché. Je suis le plus âgé des garçons et je dois aider mon père à s'occuper de ma famille. Je me lève très tôt le matin pour m'occuper du jardin et vérifier que tous mes frères et sœurs ont bien mangé. Après être sûr qu'on s'est occupé de chacun, je me prépare pour l'école qui est très loin de chez moi. Cela me prend presque une heure pour me rendre à pied à l'école.

Dès fois quand j'arrive à l'école je suis déjà très fatigué parce j'ai commencé à travailler avant le lever du soleil. Mon professeur me dit que je suis un garçon très fort, et il me fait souvent travailler dans les champs de l'école ce qui me fait rater certaines leçons.

Quand je suis en classe, je me rends compte que je suis en retard parce que j'ai raté la leçon précédente. Je ne veux pas aller à l'école pour avoir plus de travail à faire, je veux aller à l'école pour apprendre. Comment pourrai-je dire à mon professeur que je ne veux pas rater la leçon ou travailler dans son jardin et que je veux rester en classe et apprendre?

Session 2: Activité 4

SCENARIOS LIES AU POUVOIR, A L'UTILISATION DE LA FORCE ET AU CONSENTEMENT

Scénario 1

Fatima vient d'une famille très traditionnelle. Elle a 16 ans et travaille bien à l'école. Elle a toujours rêvé de devenir un médecin et ses professeurs lui ont toujours parlé des possibilités de bourse si elle continue les études. Elle a décidé de dire à son père qu'elle souhaite demander une bourse pour poursuivre ses études à la capitale. Le même jour qu'elle revient de l'école pour parler à son père, il lui répondit qu'il a déjà pris des dispositions pour la marier à un homme très riche habitant le village voisin et qu'elle va devoir arrêter ses études. Fatima n'a jamais rencontré l'homme en question et elle ne souhaite pas se marier mais elle respecte son père et a été élevée à ne pas se dresser contre ses parents. Même si elle est très triste, elle accepte de se marier avec l'homme et est obligée d'arrêter l'école.

- Fatima a-t-elle été consentante pour le mariage?
- Y a-t-il eu usage de la force durant l'incident?
- Qui détient le pouvoir dans cette situation ?
- Quel genre de pouvoir le père possède-t-il ?
- Quel genre de pouvoir possède la fille?
- Comment le pouvoir est-il lié au choix dans cet exemple?
- Quels conseils donneriez-vous à Fatima ?
- Quels conseils donneriez-vous à son père ?
- Cela arrive-t-il dans votre communauté?

Scénario 2

Aisha vient juste d'avoir 14 ans. Elle a remarqué que la plupart des garçons et des hommes y compris son professeur ont commencé à la regarder différemment. Aisha est une bonne élève mais c'est très difficile pour elle de continuer ses études parce que son père travaille à la capitale et sa mère est malade.

Chaque jour quand Aisha revient de l'école elle doit faire la cuisine, le ménage et s'occuper de ses jeunes frères et sœurs. Aisha vient juste de découvrir que sa scolarité n'a pas été payée et elle doit acheter un nouveau livre de math. Un jour alors qu'elle revenait de l'école, un homme avec une belle voiture s'arrêta juste à côté d'elle et lui proposa de la ramener à la maison. Elle monta dans la voiture parce l'homme avait l'air gentil et devait avoir beaucoup d'argent. Une fois dans la voiture l'homme commença à froter sa jambe d'une manière qui la mettait mal à l'aise. Il lui dit alors que ça lui ferait plaisir de lui donner un peu d'argent en échange de quelques faveurs qu'elle lui ferait. Il lui dit qu'il n'y avait pas de problème et que toutes les filles de son âge aimaient ces faveurs.

Elle ne veut pas faire ces choses-là avec cet homme, mais un peu d'argent en plus l'aiderait à payer sa scolarité et aider sa famille.

- Y a t-il eu usage de la force dans cette situation ?
- Qui détient le pouvoir dans cette situation?
- Quel genre de pouvoir détient l'homme?
- Quel genre de pouvoir détient la fille?
- Quels conseils donneriez-vous à Aisha ?
- Quels conseils donneriez-vous à l'homme?
- Cela arrive t-il à des filles que vous connaissez ?

Scénario 3

Madame Hernandez est une enseignante dans une école primaire et elle est souvent en service le matin pour surveiller les élèves lorsqu'ils jouent dehors avant le cours. Elle a remarqué que les garçons et les filles jouent séparément ce qui est normal à ce niveau. L'une des filles est plus âgée et plus grande que les autres filles. Elle est souvent avec un groupe de filles et harcèle les plus jeunes. Un jour, Mme Hernandez remarque qu'elles étaient en train de maltraiter une petite fille, certaines accouraient et lui pinçaient les seins alors qu'elle criait. Elles l'insultent et se moque d'elle. Mme Hernandez voit que la petite fille est triste, mais elle pense que cette sorte de taquinerie est normale donc elle laisse la fille seule.

- La force est-elle utilisée dans cette situation?
- Qui détient le pouvoir dans cette situation?
- Quel genre de pouvoir détient la fille la plus âgée/grande?
- Quel genre de pouvoir détient la fille la plus jeune?
- Quels conseils donneriez-vous à la fille la plus jeune?
- Quels conseils donneriez-vous à la grande fille?
- Quels conseils donneriez-vous à l'enseignante?
- Ce scénario arrive t-il dans les écoles?

Scénario 4

Monsieur Smith le professeur de math vit dans un tout petit village loin de sa famille. Il a été envoyé enseigner en zone rurale pour deux ans par le ministère. Il ne gagne pas beaucoup d'argent et ne peut se permettre d'engager quelqu'un pour l'aider à la maison. Il considère que faire faire ses travaux ménagers à ses élèves est l'un des avantages d'enseigner loin de la maison.

Il croit que les filles ne sont pas très bonnes en math donc pendant les cours de math, il choisit souvent deux filles parmi les élèves pour aller faire le ménage chez lui. Les filles ne se sont jamais plaintes de faire les travaux ménagers mais il a remarqué qu'elles semblaient toujours fatiguées, et ses collègues disaient que les filles ont commencé à baisser dans les autres matières.

- La force est-elle utilisée dans cette situation?
- Qui détient le pouvoir dans cette situation?
- Quel genre de pouvoir détient l'enseignant?
- Quel genre de pouvoir ont les étudiants?

- Quels conseils donneriez-vous aux élèves
- Quels conseils donneriez-vous à l'enseignant?
- Ce scénario arrive t-il dans les écoles?

Scénario 5

Thomas est toujours en retard au cours. Peu importe ses efforts pour essayer de s'y rendre à l'heure, sa mère lui demande toujours de faire quelque chose autour de la maison avant de quitter pour l'école et cela fait qu'il arrive en retard. Parfois il ne veut même pas aller à l'école à cause de la punition que sa maîtresse lui inflige : elle lui demande de rester debout devant la classe, et elle lui tire l'oreille jusqu'à ce qu'il se mette à crier. La maîtresse agit ainsi avec la plupart des garçons et dit que cela fera d'eux des hommes.

- La force est-elle utilisée dans cette situation ?

Note au facilitateur: l'enseignant utilise la force, mais ne le force pas nécessairement à faire quelque chose contre sa volonté.

- Qui détient le pouvoir dans cette situation?
- Quel genre de pouvoir détient l'enseignant ?
- Quel genre de pouvoir l'élève a-t-il?
- Quels conseils donneriez-vous à l'élève?
- Quels conseils donneriez-vous à l'enseignant ?
- Ce scénario arrive-t-il dans les écoles ?

Scénario 6

Gloria a 12 ans et aime vraiment l'école. Récemment elle a eu des difficultés en science, et son professeur lui a proposée de lui donner une aide supplémentaire. Un jour elle est restée après l'école, et le professeur lui a pris les seins en lui disant qu'elle est en train de devenir une belle jeune femme. Gloria est mal à l'aise, mais a peur de dénoncer son professeur. Elle décide qu'elle va échouer en science plutôt que de demander encore à ce professeur ou à un tout autre de l'aider.

- La force est-elle utilisée dans cette situation?
- Qui détient le pouvoir dans cette situation?
- Quel genre de pouvoir détient le professeur?
- Quel genre de pouvoir l'élève possède-t-il?
- Quels conseils donneriez-vous à l'élève?
- Quels conseils donneriez-vous à l'enseignant?
- Ce scénario arrive-t-il dans les écoles?

Session I: Activité I

VERSION SIMPLIFIÉE DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME²

Résumé du Préambule

L'Assemblée générale reconnaît que la dignité inhérente et les droits inaliénables et égaux de tous les membres de la famille humaine constituent le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. Les droits humains doivent être protégés par le règne du droit et les relations d'amitié entre les nations doivent être renforcées.

Les peuples des Nations Unies ont affirmé leur foi dans les droits de l'homme, la dignité et la valeur de la personne humaine et les droits égaux des hommes et des femmes. Ils sont déterminés à promouvoir le progrès social, de meilleurs niveaux de vie et une plus grande liberté et ont promis de promouvoir les droits de l'homme et une compréhension commune de ces droits.

Résumé de la déclaration universelle des droits de l'homme

Article 1: Chaque personne est libre et nous devons tous être traités de la même manière.

Article 2: Tous les hommes sont égaux malgré les différences de couleur de peau, de sexe, de religion ou de langue.

Article 3: Chacun a droit à la vie et a le droit de vivre en liberté et en sécurité.

Article 4: Personne ne doit être détenu en esclavage et l'esclavage est interdit.

Article 5: Personne n'a le droit de blesser ou de torturer une autre personne.

Article 6: Tous les hommes sont égaux devant la loi.

Article 7: La loi est la même pour tous; elle doit être appliquée de la même manière pour tous.

² Adapté de Human Right Education Associates (HREA), *une version simplifiée de la Déclaration universelle des droits de l'homme*; voir la bibliographie pour la référence

Article 8: chacun a le droit de faire recours à la loi quand ses droits ne sont pas respectés

Article 9: Personne n'a le droit d'emprisonner quelqu'un injustement ou de l'expulser de son propre pays.

Article 10: Chacun a droit à un jugement équitable et public.

Article 11: Chacun est considéré comme innocent jusqu'à preuve de sa culpabilité.

Article 12: Chacun a le droit de demander de l'aide si quelqu'un essaie de lui nuire, mais personne ne peut entrer dans leur maison, ouvrir leurs courriers ou les déranger ou un membre de sa famille sans une bonne raison.

Article 13: Chacun a le droit de voyager comme il le veut.

Article 14: Chacun a le droit d'aller dans un autre pays pour demander une protection en cas de persécution ou de risque de persécution.

Article 15: Chacun a le droit d'appartenir à un pays. Personne n'a le droit d'empêcher une personne d'appartenir à un autre pays si elle le désire.

Article 16: Chacun a le droit de se marier et de fonder une famille.

Article 17: Chacun a le droit d'avoir une propriété et des biens.

Article 18: Chacun a le droit de pratiquer et d'observer tous les aspects de sa propre religion et de changer de religion s'il ou elle le désire.

Article 19: Chacun a le droit de dire ce qu'il ou elle pense, et de donner et recevoir des informations

Article 20: Chacun a le droit de prendre part à des réunions et d'être membre d'associations d'une manière pacifique.

Article 21: Chacun a le droit d'aider au choix du gouvernement de son pays et d'y participer.

Article 22: Chacun a le droit à la sécurité sociale et d'avoir la possibilité de développer des compétences.

Article 23: Chacun a le droit de travailler pour un salaire équitable dans un environnement sûr et de s'affilier à un syndicat.

Article 24: Toute personne a droit au repos et aux loisirs.

Article 25: Chacun a droit à un niveau de vie acceptable et à l'aide médicale en cas de maladie.

Article 26: Chacun a le droit d'aller à l'école.

Article 27: Toute personne a le droit de partager la vie culturelle dans sa communauté

Article 28: Toute personne doit respecter l'ordre social qui est nécessaire pour que tous ces droits puissent exister.

Article 29: Chacun doit respecter les droits des autres, le bien commun et public.

Article 30: Personne n'a le droit de retirer un quelconque des droits de la présente déclaration.

Session 2: Activité I

RESUME DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LES DROITS DE L'ENFANT (CDE).³

QUOI...

“Les droits” sont des choses que chaque enfant doit avoir ou être capable de faire. Tous les enfants ont les mêmes droits. Ces droits sont énumérés dans la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant. Presque tous les pays sont d'accord sur ces droits. Tous les droits sont liés les uns aux autres, et tous sont tout aussi importants.

Pensez aux droits en termes de ce qui est le mieux pour les enfants dans une situation et ce qui est essentiel à la vie et à la protection contre les préjudices. Lorsque les enfants grandissent, ils ont plus d'obligations de faire des choix et d'exercer leurs droits.

Responsabilités...

Les droits des enfants sont un cas particulier car la plupart des droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant doivent être accordés par des adultes ou l'Etat. Toutefois, la Convention concerne également les obligations qu'ont les enfants, en particulier celles de respecter les droits des autres spécialement de leurs parents, (article 29).

Voici quelques suggestions de devoirs qui peuvent accompagner les droits...

- Tous les enfants, indépendamment de leur sexe, origine ethnique, statut social, langue, âge, nationalité ou religion ont ces droits. Ils ont également le devoir de se respecter mutuellement dans un esprit d'humanité.
- Les enfants ont le droit d'être protégés des conflits, de la cruauté, de l'exploitation et de la négligence. Ils ont également le devoir de ne pas intimider ou de se faire du mal mutuellement.
- Les enfants ont droit à un environnement propre. Ils ont aussi un devoir de faire de leur mieux pour s'occuper de leur environnement.

Adapté du Bulletin d'information de l'UNICEF: Un résumé des droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant; voir la bibliographie pour la référence.

LES ARTICLES DE LA CONVENTION SUR LES DROITS DE L'ENFANT...

Article 1: Toute personne de moins 18 ans est concernée par ces droits.

Article 2: Tous les enfants ont ces droits, peu importe qui ils sont, où ils vivent, ce que font leurs parents, quelle langue ils parlent, de quelle religion ils sont, s'ils sont garçon ou fille, de quelle culture ils sont, s'ils ont un handicap ou qu'ils soient riches ou pauvres. Aucun enfant ne doit être traité de façon injuste sur quelque base que ce soit.

Article 3: Tous les adultes doivent agir pour le mieux être des enfants. Quand les adultes prennent des décisions, ils doivent penser à la façon dont ces décisions affecteront les enfants.

Article 4: Le gouvernement a le devoir de veiller à ce que les droits des enfants soient protégés. Il doit aider les familles à protéger les droits des enfants et à créer un environnement où les enfants peuvent grandir et atteindre le maximum de leurs capacités.

Article 5: Les familles des enfants ont le devoir d'aider les enfants à apprendre à exercer leurs droits et de veiller à ce que ces droits soient protégés.

Article 6: Les enfants ont le droit à la vie.

Article 7: Les enfants ont droit à un patronyme, qui doit être officiellement reconnu par l'État. Les enfants ont droit à une nationalité (appartenir à un pays).

Article 8: Les enfants ont le droit à une identité- un document officiel disant qui ils sont. Personne ne doit le leur prendre.

Article 9: Les enfants ont le droit de vivre avec leur(s) parent (s), sauf si cela leur porte préjudice. Ils ont le droit de vivre avec une famille qui prend soin d'eux.

Article 10: Si les enfants vivent dans un pays autre que celui de leurs parents, ils ont le droit d'être ensemble au même endroit.

Article 11: Les enfants ont le droit d'être protégés du rapt.

Article 12: Les enfants ont le droit de donner leur avis et les adultes de les écouter et de les prendre au sérieux.

Article 13: Les enfants ont le droit de partager ce qu'ils pensent avec d'autres, par la discussion, le dessin, l'écriture ou de toute autre manière, sauf si cela porte préjudice aux autres.

Article 14: Les enfants ont le droit de choisir leur propre religion et leurs croyances. Leurs parents doivent les aider à décider de ce qui est bien ou mal et de ce qui est mieux pour eux.

Article 15: Les enfants ont le droit de choisir leurs propres amis et de rejoindre ou créer des groupes, tant que cela ne nuit pas aux autres.

Article 16: Les enfants ont droit à une vie privée

Article 17: Les enfants ont le droit d'obtenir des informations qui sont importantes pour leur bien-être, à partir de la radio, des journaux, des livres, des ordinateurs et d'autres sources. Les adultes doivent s'assurer que les informations qu'ils reçoivent ne sont pas nuisibles, et les aider à trouver et à comprendre les informations dont ils ont besoin.

Article 18: Les enfants ont le droit d'être élevés par leur(s) parent(s) dans la mesure du possible.

Article 19: Les enfants ont le droit d'être protégés contre la violence et le mauvais traitement physique ou mental.

Article 20: Les enfants ont droit à une attention et à une aide particulière s'ils ne peuvent pas vivre avec leurs parents.

Article 21: Les enfants ont le droit à l'attention et à la protection s'ils sont adoptés ou s'ils vivent dans une famille d'accueil.

Article 22: Les enfants ont droit à une protection et à une aide spéciales s'ils sont réfugiés (s'ils ont été obligés de quitter leur maison et de vivre dans un autre pays), ainsi qu'à tous les droits énoncés dans la présente Convention.

Article 23: Les enfants ont le droit à une éducation et à une attention spéciales s'ils ont un handicap, ainsi qu'à tous les droits énoncés dans la présente Convention, de sorte qu'ils puissent vivre une vie bien remplie.

Article 24: Les enfants ont droit aux meilleurs soins médicaux possibles, à l'eau potable, à des aliments nutritifs, à un environnement propre et sûr et à des informations pour les aider à rester en bonne santé.

Article 25: Si les enfants vivent en famille d'accueil ou dans d'autres situations loin de chez eux, ils ont droit à ce que ces conditions de vie soient régulièrement examinées pour voir si elles sont les plus appropriées.

Article 26: Les enfants ont le droit de recevoir de l'aide du gouvernement s'ils sont pauvres ou dans le besoin.

Article 27: Les enfants ont le droit à un niveau de vie qui réponde à leurs besoins fondamentaux. Le gouvernement doit aider les familles à assurer cela, notamment en matière de nourriture, d'habillement et le logement.

Article 28: Les enfants ont droit à une éducation de bonne qualité. Les enfants doivent être encouragés à aller à l'école et à atteindre le plus haut niveau possible. La discipline scolaire doit respecter la dignité des enfants. Les gouvernements doivent veiller à ce que les administrateurs de l'école revoient leur politiques disciplinaires et éliminent les pratiques disciplinaires impliquant une violence physique ou mentale, un mauvais traitement ou de la négligence.

Article 29: L'éducation des enfants doit les aider à utiliser et à développer leurs talents et leurs aptitudes. Elle doit également les aider à apprendre à vivre en paix, à protéger l'environnement et à respecter les autres personnes. Les enfants ont aussi le devoir de respecter les droits de leurs parents et l'éducation doit viser à développer le respect des valeurs et de la culture de leurs parents .

Article 30: Les enfants ont le droit de pratiquer leur propre culture, langue et religion, ou n'importe laquelle de leur choix. Les minorités et les groupes indigènes ont besoin que ce droit soit particulièrement protégé.

Article 31: Les enfants ont le droit au jeu et au repos.

Article 32: Les enfants ont le droit à la protection contre le travail qui les nuit et qui est mauvais pour leur santé et leur éducation. S'ils travaillent, ils ont le droit d'être en sécurité et d'être payé honnêtement. Le travail des enfants ne doit pas gêner aucun autre de leurs droits, comme le droit à l'éducation et au jeu.

Article 33: Les enfants ont le droit d'être protégés contre les drogues nuisibles et le commerce de la drogue

Article 34: Les enfants ont le droit d'être protégés contre l'abus et l'exploitation sexuels.

Article 35: Personne n'est autorisé à enlever ou à vendre des enfants.

Article 36: Les enfants ont le droit d'être protégés contre toute forme d'exploitation (mis à profit).

Article 37: Nul n'est autorisé à punir les enfants d'une manière cruelle ou nuisible.

Article 38: Les enfants ont le droit d'être protégés de la guerre et d'être libres. Les enfants de moins de 15 ans ne peuvent pas être obligés à s'enrôler dans l'armée ou à prendre part à la guerre.

Article 39: Les enfants ont droit à une aide s'ils ont été blessés, négligés ou maltraités.

Article 40: Les enfants ont droit à une aide juridique et à un traitement équitable qui respecte leurs droits dans le système judiciaire.

Article 41: Si les lois de leur pays assurent une meilleure protection des droits des enfants que les articles de la Convention, ces lois doivent être appliquées.

Article 42: Les enfants ont le droit de connaître leurs droits! Les adultes doivent connaître ces droits et les aider aussi à les apprendre.

Articles 43 to 54: Ces articles expliquent comment les gouvernements et les organisations internationales s'emploieront à s'assurer que les enfants sont protégés avec les droits des enfants.

Session 2: Activité 1, suite

DROITS DES ENFANTS

- 1 **Le droit à l'éducation.** Les enfants ont le droit d'aller à l'école et de recevoir une éducation. Ils doivent être encouragés à aller à l'école au plus haut niveau possible.
- 2 **Le droit d'être protégés contre les pratiques nuisibles.** Certaines pratiques traditionnelles sont néfastes pour la santé des enfants et sont contre leurs droits, comme le mariage précoce et forcé ou quelqu'un les obligeant à avoir des rapports sexuels contre leur volonté. Les enfants ont un droit de connaître le danger de telles pratiques et d'être protégés contre elles.
- 3 **Le droit d'avoir la meilleure santé possible et d'être en mesure d'avoir accès aux meilleurs services de soins de santé.** Les enfants ont droit aux meilleurs soins de santé possibles, à l'eau potable, à des aliments nutritifs, à un environnement propre et sûr et à des informations pour les aider à rester en bonne santé.
- 4 **Le droit à la vie privée et à la confidentialité.** Si les enfants racontent à un personnel de la santé ou à un enseignant quelque chose qu'ils ne veulent pas que quelqu'un d'autre sache, leur secret doit être respecté. Toutefois, s'ils ont été violés les adultes ont le devoir d'informer d'autres personnes qui peuvent les protéger.
- 5 **Le droit à la liberté contre le mauvais traitement et l'exploitation.** Personne, y compris les parents, proches parents ou enseignants, ne doit abuser physiquement, sexuellement ou mentalement des enfants. Le gouvernement doit s'assurer que les enfants sont protégés contre les abus et doivent prendre des mesures s'ils sont victimes de violence ou de mauvais traitement.
- 6 **Le droit de prendre part aux décisions importantes qui affectent votre vie.** Lorsque des décisions sont prises concernant leurs vies, les enfants ont le droit de prendre part à la prise de ces décisions. Leurs sentiments et leurs opinions doivent être écoutés et pris en considération
- 7 **Le droit à la liberté d'association.** Les enfants ont le droit de rencontrer des amis et de se regrouper pour exprimer des idées, aussi longtemps qu'aucune loi ne soit violée. Ils ont le droit de demander publiquement que leurs droits soient respectés. Quelques manières de le faire, peuvent consister à se réunir avec des amis et à discuter de questions ou à former des groupes.
- 8 **Le droit à la liberté d'expression.** Les enfants ont le droit de penser et de croire ce qu'ils veulent, tant que cela ne nuit pas à quelqu'un d'autre. Ils ont le droit d'avoir leur propre opinion.

Session 3: Activité I

SCÉNARIOS LIES A LA VIOLATION DES DROITS DES ENFANTS

Scénario 1

Richard est un élève en classe de 5^{ème}. Il semble aimer l'école, mais il ne travaille pas très bien dans la plupart des matières. Il est très calme et s'assoie au fond de la classe. L'enseignant pense qu'il n'est pas très intelligent, donc quand les autres élèves jouent pendant une pause, et parfois même dans la classe, l'enseignant envoie Richard dans la cour de l'école pour creuser une fosse pour une latrine. Parfois, il fait parfois très chaud dehors, et Richard n'a pas de protection contre le soleil ou d'eau à boire. Quand on demande à l'enseignant pourquoi il envoie toujours Richard hors de la classe, il répond: «Oh, c'est un garçon bête, il ne devrait pas être à l'école de toute façon.»

Scénario 2

Gloria a 12 ans et aime vraiment l'école. Dernièrement, elle a eu des difficultés en maths et son professeur a proposé de lui donner une aide supplémentaire. Un jour, elle reste après l'école et l'enseignant saisit son sein en lui disant qu'elle est en train de devenir une belle jeune femme. Gloria se sent très mal à l'aise mais a peur de dénoncer l'enseignant. Elle décide qu'elle préfère échouer en mathématiques plutôt que de demander encore de l'aide à tout autre enseignant.

Scénario 3

Marie et son frère jumeau, Larry, doivent tous les deux commencer la classe de 2^{nde} l'année prochaine. Leur mère a été malade et a besoin que l'un des enfants reste à la maison pour aider aux travaux ménagers. La famille ne peut se permettre d'envoyer qu'un enfant à l'école et doit décider lequel envoyer. Ils décident de laisser Larry passer en 2^{nde} et que Marie reste à la maison. Ses parents décident qu'il vaut mieux pour Marie, d'apprendre à être une bonne épouse et mère, parce que c'est son rôle dans la vie.

Scénario 4

Thomas est toujours en retard à l'école. Il travaille tard la nuit, parfois jusqu'à 1 heure ou 2 heures du matin, à faire des briques dans une usine pour aider sa famille et payer ses frais de scolarité. Parfois, quand Thomas rentre du travail, il est trop fatigué pour faire ses devoirs. Dès qu'il sort de l'école, il va directement à son travail et n'a jamais l'occasion de faire du sport avec les autres enfants de son village. Parfois, il ne veut même pas aller à l'école parce que la punition qu'il reçoit de son professeur est si dure. Elle le fait se tenir debout devant la classe, et elle lui tord l'oreille jusqu'à ce qu'il pleure. La maîtresse le fait à la plupart des garçons et dit que cela fera d'eux des hommes.

Session 3: Activité 2

L'HISTOIRE D'ALPHA

Alpha est un étudiant très dynamique. Il est très doué, intelligent et est un grand athlète. Depuis qu'il était petit, il a du mal à rester calme ou à se taire. Il est l'amour de sa grand-mère parce qu'il lui rappelle son père (son fils) à cet âge. Son fils est devenu un marchand qui a très bien réussi et qui lui donne souvent de l'argent.

Hier, alpha est revenu de l'école en marchant très lentement, la tête baissée. Il ne marchait pas en dansant, et ne disait pas bonjour non plus à tous les voisins comme il le fait habituellement. Sa voisine, Mme Uchere, lui demanda ce qui n'allait pas. Il lui expliqua qu'il a été bastonné pour avoir bavardé en classe. Elle remarqua ses jambes meurtries. Elle eut mal pour lui et se souvint de sa propre punition quand elle était à l'école.

Alpha vit plus tard sa tante Rose, et il lui dit tout. Apparemment, il parlait en classe et sans avertissement la maîtresse a commencé à le battre. La maîtresse dit qu'elle était malade et fatiguée du manque de respect d'alpha vis-à-vis d'elle. Tante Rose dit à alpha qu'elle avait pitié de lui, mais que les enseignants et les administrateurs savaient ce qu'ils faisaient et qu'elle était mal placée pour se disputer avec eux.

Plus tard dans la nuit, Alpha poussa une fièvre et se sentit très mal pour prendre le dîner. Son père savait que parce qu'il était issu d'une ethnie minoritaire et qu'il n'était pas scolarisé, sa parole n'aurait aucune influence dans l'école. Son père se sentit très triste, mais impuissant. Lorsque la grand-mère d'Alpha apprit la nouvelle, elle voulut faire quelque chose, mais elle sentit que l'école était plus importante pour Alpha. Si elle en parlait au Directeur de l'école, Alpha pourrait être puni davantage. Elle voulait qu'Alpha termine l'école, contrairement à son fils, le père d'Alpha.

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Session I: Activité I

QUALITES D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE EFFICACE

- Empathie - Essayant sincèrement de se mettre à la place de la victime/du jeune homme ou de la jeune fille. Ce n'est pas la pitié ou la sympathie.
- Respect – Prendre toutes les mesures guidées par le respect des choix, des vœux, des droits et de la dignité de la victime ou du jeune homme ou de la jeune fille.
- Non-jugement - Fournir un appui, un regard positif et une assistance à toute personne, indépendamment de vos valeurs, attitudes ou des croyances.
- Confidentialité - Respect de la vie privée d'un individu. Partage des informations (pas des détails) avec des personnes compétentes et uniquement avec le consentement de la victime ou de la jeune personne. Partager uniquement les informations nécessaires et pertinentes. Les noms doivent être protégés.
- Sécurité – Assurer à tout moment la sécurité de la victime ou de la jeune personne est la priorité numéro un pour tous les adultes et les personnes qui aident.
- Participation – Impliquer la victime ou la jeune personne dans la prise de décision, à la planification et à la mise en œuvre des programmes, ainsi qu'aux services et autres décisions qui sont liés à sa situation.
- L'attention - Assurer la compréhension, la considération positive, le soutien et l'encouragement à la victime ou à la jeune personne

Session 1: Activité 2

L'HISTOIRE D'AMINA

Je m'appelle Amina et j'ai 14 ans. J'étais vraiment proche d'un maître et il m'a toujours accordée beaucoup d'attention en classe. J'avais l'habitude de rester après l'école et de lui parler de ce qui n'allait pas. J'avais une grande confiance en lui et il était gentil avec moi. Je me confiais à lui, et il m'aidait à dire ce que je pensais. Nous avons décidé qu'il serait bien d'avoir plus de temps pour discuter donc on alla ensemble chez lui, avec l'autorisation de mes parents.

Enfin il me dit qu'il m'aimait et que j'étais spéciale. Nous eûmes une relation sexuelle. J'ai récemment découvert qu'il avait des relations sexuelles avec quatre autres élèves, qui étaient même plus jeunes que moi. Il m'utilisait seulement pour le sexe ; Il ne m'a jamais aimée. J'ai honte. J'ai été si naïve et bête. C'est ma faute car je lui ai fait confiance. Comment pourrais-je en parler à mes parents ? Ils diront que je l'ai cherché. Les autres filles ne se manifestent pas. Maintenant je le vois parler à une autre fille qui est dans une classe inférieure. Je suis sûre qu'elle lui fait confiance aussi.

Amina commença à avoir du mal à se concentrer à l'école et ses notes commencèrent à baisser. Elle avait peur de dire à quelqu'un ce qui s'est passé avec son professeur mais elle décida d'obtenir de l'aide en parlant de ce qui était arrivé à l'une des enseignantes de l'école. Lorsqu'Amina entra dans la classe de l'enseignante, cette dernière était en train de téléphoner.

Amina attendit patiemment, mais l'enseignante a continué à parler sans même remarquer sa présence. L'enseignante finalement arrêta de téléphoner et demanda à Amina ce qu'elle voulait. Elle lui dit qu'elle était pressée et qu'elle devait rentrer auprès de sa famille. L'enseignante commença à se plaindre de la journée difficile qu'elle a eu et comment ses étudiants étaient devenus désobéissants .

Amina raconta à l'enseignante ce qui s'était passé avec l'autre enseignant. L'enseignante regarda Amina et lui demanda pourquoi elle est allée chez son professeur avant toute chose. L'enseignante lui dit qu'elle n'aurait jamais dû aller chez le maître et que ses parents n'auraient pas dû la laisser partir non plus. L'enseignante lui dit qu'il était reconnu que ce maître particulier profitait de ces jeunes élèves et qu'elle aurait dû en savoir plus. Elle lui conseilla d'oublier ce qui s'était passé et de ne pas en parler à ses parents. Elle dit à Amina que tout irait bien qu'elle finirait par oublier l'incident.

Session 1: Activité 3

LE RÔLE DU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

- Apporter un soutien psychologique aux élèves. Il s'agit de fournir une aide immédiate aux élèves en les écoutant et en se montrant préoccupé par le problème.
- Orienter les étudiants qui ont été victimes de violence ou de mauvais traitement vers les services médicaux, psychosociaux ou juridiques dont ils peuvent avoir besoin.

- Aider un élève à signaler la violence.
- Suivre les progrès de l'élève en gardant le contact ou en maintenant le suivi avec lui.

Session 2: Activité 2

COMPETENCES DE BASE POUR L'ECOUTE ⁴

1. Libérez votre esprit et soyez attentif à ce que la personne vous dit. Essayez de ne pas répéter ou de réfléchir à ce que vous allez dire, en réponse
2. Ne pas couper la personne. Ne pas l'interrompre. Lui permettre de terminer.
3. Accepter le silence naturel. Ne vous sentez pas obligé de combler le silence avec vos questions ou des conseils. Le silence va permettre à la personne d'avoir le temps de réfléchir et de formuler ses pensées.
4. Faites comprendre à la personne que vous êtes en train de l'écouter par des acquiescements verbaux (par exemple, "uh-huh," "oui" ou "je vois").
5. Faites comprendre à la personne que vous êtes en train de l'écouter par des signes non verbaux:
 - Faites face à l'orateur.
 - Acquiescez .
 - Affichez une posture d'ouverture
 -
 - Gardez une distance appropriée.
 - Ayez des contacts fréquents et amicaux de l'œil
 - Restez calme et relaxe.

Adapté de Santé Familiale Internationale (FHI), le Conseil et Dépistage volontaires du VIH: Guide du facilitateur sur le curriculum de formation des capacités; voir la bibliographie pour la référence .

Session 3: Activité I

COMPETENCES ACTIVES D'ECOUTE

I. Réfléchir:

- a. Renommer pour la jeune personne la situation et les sentiments qu'elle est en train de vous expliquer.
- b. Retenir exactement ce que la jeune personne vous a dit. Cela exige des compétences très efficaces d'écoute passive.

2. Paraphraser: Cette compétence peut être expliquée en deux parties. Le feedback est une partie intégrante de la périphrase efficace. Le communicateur talentueux peut obtenir ce feedback (à la fois verbalement et non verbalement) sans explicitement poser une question. Le fait de Paraphraser n'ajoute aucune nouvelle perspective ou interprétation au-delà de ce que l'étudiant a déclaré

- a. **Reformuler -réaffirmer** (Avec vos propres mots) ce que la jeune personne vous raconte d'une manière qui démontre que vous l'avez comprise. Ceci est une habileté très efficace particulièrement quand une jeune personne, exprime beaucoup de sentiments et dit beaucoup de choses.
- b. **Faire le point** : Il faut toujours demander en quelque sorte à la personne, si vous l'avez bien comprise.

3. Evaluer et explorer: Ceci implique d'obtenir plus d'informations de la part de la personne. Les manières d'évaluer et d'explorer incluent ce qui suit :

- a. **Questions ouvertes:** Ce sont des questions qui demandent une réponse plus développée que « oui » ou « non ». Elles encouragent la personne à s'ouvrir et à partager plus et à penser plus à ses sentiments, à sa situation et à ses options- Exemple "Parlez-moi un peu plus de, « De quoi avez-vous le plus peur » ou « Qu'attendez-vous comme résultat de votre visite chez moi ? »
- b. **Compréhension et recherche de clarification:** Ceci implique de creuser à fond les informations ou affirmations pour s'assurer qu'on a bien compris. Ceci est le plus souvent utilisé lorsqu'une personne dit quelque chose qui n'est pas Claire. Par exemple si une jeune personne dit "Je veux juste m'en sortir" vous ne saurez pas ce que cela signifie à moins que vous ne lui demandiez ce que veut dire « je veux juste m'en sortir »

c. **Questions inquisitrices:** Ce sont des questions pour solliciter plus d'informations par exemple " Y avait-il quelqu'un d'autre là-bas?" ou " S'est-il passé quelque chose d'autre ?"

d. **Incitateurs :** Ce sont de petites affirmations qui encouragent la personne à dire plus, à entrer dans les détails, à expliquer ou à avoir un regard plus profond sur la situation Par exemple, " Je voudrais en entendre plus sur cela" ou " j'écoute, continuez."

4. Reconnaître le bien-fondé: Ceci implique la reconnaissance ou la perception des problèmes et des inquiétudes de l'orateur en ce qui concerne la divulgation ou les décisions sensibles et en saluant leurs efforts et leur courage dans l'échange d'informations en dépit de ces défis évidents. Par exemple, "Je comprends que c'est difficile, mais vous avez pris une décision importante en me disant ceci» ou «vous avez fait le bon choix en venant me le dire."

Session 3: Activité 3

FICHE D'OBSERVATION: COMPETENCES ACTIVES D'ECOUTE

Capacités Actives d'écoute	Bien exécutés	Pas bien exécutés	Non observées	Observations
1. Réfléchir				
a. La situation a été définie.				
b. Les sentiments qui ont été exprimés ont été identifiés et dits.				
2. Paraphraser				
a. Reformuler ce qui a été dit en d'autres termes a été réitéré.				
b. Faire le point Il a été demandé à l'élève s'il ou elle a été bien compris(e).				
3. Evaluer et explorer				
a. Questions ouvertes : Des questions ouvertes posées.				
b. Compréhension et recherche de clarification : Ce qui a été vérifié pour clarification et compréhension.				
c. Questions inquisitrices les questions utilisées pour collecter plus d'informations.				
d. Incitateurs Des incitateurs ont été utilisés pour démontrer une écoute attentive.				
4. Reconnaître le bien-fondé				
Validation de ce que l'élève a dit				

Session 4: Activité I

FICHE D'OBSERVATION: COMPETENCES FONDAMENTALES ET ACTIVES D'ECOUTE

Capacités élémentaires et actives d'écoute	Bien exécutés	Pas bien exécutés	Pas observées	Observations
Capacités fondamentales d'écoute				
1. Ecouter attentivement l'élève.				
2. Autoriser l'élève à parler sans interruption.				
3. Autoriser le silence naturel.				
4. Démontrer l'écoute par des encouragements verbaux.				
5. Démontrer par des gestes non verbaux: Faire face à l'orateur • Acquiescer de la tête • Montrer une position ouverte • Garder une distance appropriée • Maintenir un contact amical et fréquent de l'œil • Apparaître calme et relaxe •				
Capacités actives d'écoute				
1. Réfléchir				
a. Nommer la situation.				
b. Les sentiments qui ont été exprimés ont été identifiés et dits.				
2. Paraphraser				
a. Reformuler ce qui a été dit en d'autres termes a été réitéré.				
b. Faire le point Il a été demandé à l'élève s'il ou elle a été bien compris(e).				
3. Evaluer et explorer				
a. Questions ouvertes : des questions ouvertes ont posées.				
b. Compréhension et recherche de clarification : ce qui a été vérifié pour clarification et compréhension.				
c. Questions inquisitrices ont été utilisées pour collecter plus d'informations.				
d. Incitateurs les incitateurs ont été utilisés pour démontrer une écoute attentive.				
4. Reconnaître le bien-fondé				
Validation de ce que l'élève a dit				

MODULE 7:

REACTION - SOUTIEN ORIENTATION ET DECLARATION

Session 1: Activité 1

RESEAU DE REACTION

Les élèves qui ont vécu la violence auront besoin de beaucoup de soutien; les participants auront besoin d'élaborer un réseau de réaction composé d'individus et d'organisations afin d'aider les jeunes personnes qui viennent à eux. Réagir à la violence basée sur le genre veut dire aider la victime; Assurer la sécurité de la jeune personne ayant subi le mauvais traitement ; Tenir l'auteur responsable par des poursuites criminelles, des enquêtes publiques, des programmes de dédommagement, des actions civiles, des arrangements au niveau communautaire ou par les systèmes judiciaires habituels.

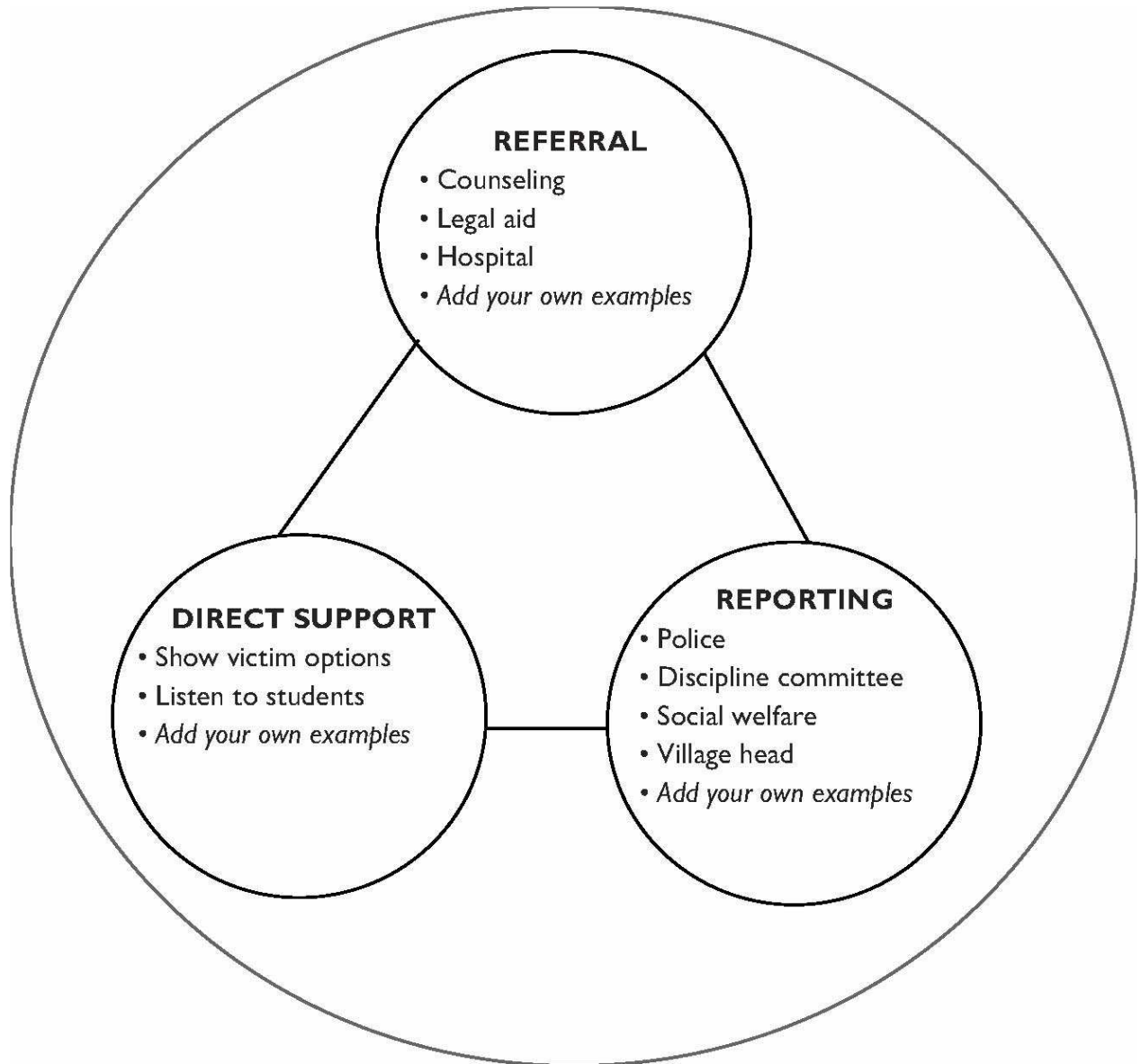
Un réseau de réaction a trois composantes:

- 1 **Les systèmes de rapport** qui permettent aux victimes et à leurs avocats de faire le rapport sur les crimes ou les violations d'un code de conduite des enseignants.
- 2 **Les systèmes d'orientation** au niveau desquels les élèves sont dirigés ou orientés vers les services dont ils ont besoin, comme le soutien émotionnel et les conseils, les soins et services médicaux et l'aide juridique pour les victimes et leurs familles.
- 3 **Le soutien direct** dans lequel les élèves peuvent parler à un conseiller communautaire habile à l'écoute, qui utilise des questions ouvertes, évalue la situation, aidant les élèves à élaborer un plan, étant empathiques et orientant les élèves vers certains services quand c'est nécessaire..

Session I: Activité I

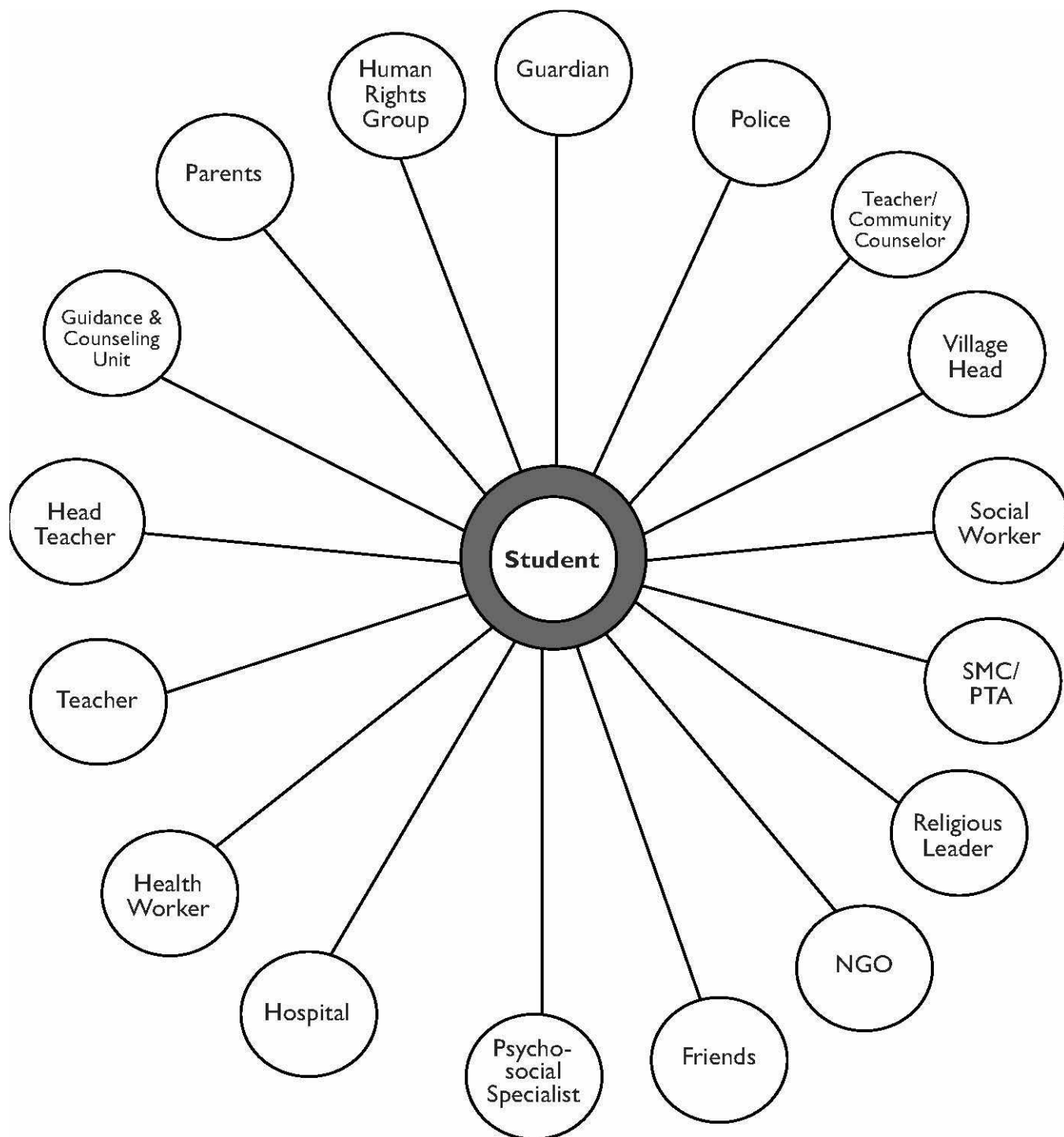
ILLUSTRATION POUR LES TROIS TYPES DE REACTION

REACTION



Session 1: Activité 2 et 3

ILLUSTRATION POUR LA DECLARATION ET L'ORIENTATION



Session 1: Activité 4

CONSEILS POUR UNE REACTION EFFICACE

1. Quelle que soit la situation, les conseillers communautaires doivent assurer le suivi avec l'élève pour s'assurer qu'il ou elle sait que, même si rien ne s'était passé à la suite de la saisine ou du rapport, l'incident de la violence à l'école basée sur le genre (SRGBV) n'était tout de même pas bien et que ce n'était pas de la faute de l'élève. Si on lui faisait plus de mal à la suite de la saisine ou de la déclaration, l'incident de la violence à l'école basée sur le genre (SRGBV) n'était tout de même pas bien et que ce n'était pas la faute de l'élève.

2. Les conseillers communautaires peuvent collaborer avec les autres membres de la communauté pour créer des réseaux d'intervention et des systèmes de soutien.

3. Aucune déclaration n'est faite avec 100 pour cent de confiance. Toutefois, certaines déclarations sont faites avec moins de confiance que d'autres. Il est important de connaître les limites d'une déclaration afin que le conseiller communautaire puisse compenser cette faiblesse par sa propre approche.

4. Les conseillers communautaires devront continuer à défendre l'élève ou donner de nouvelles orientations jusqu'à ce que les services adéquats soient offerts. Certaines orientations par exemple offrent de bons services mais demandent aussi beaucoup de suivi ou de pression. Les conseillers communautaires devront connaître leurs points de référence, connaître leurs processus et travailler dans ce système. Ils peuvent le faire en :

- En connaissant les points de référence dans la communauté et les forces et faiblesses de chacun, et en travaillant avec ces forces et faiblesses. Par exemple, si un travailleur social a la réputation d'être plus sensible que l'autre aux violences à l'école basées sur le genre (SRGBV), vous devez alors chercher ce travailleur social.
- En informant les parents de l'élève et en les aidant à parcourir les réseaux de réaction
- En accompagnant l'élève aux visites d'orientation pour plaider et intervenir pour lui ou elle.
- En travaillant à l'élaboration d'un plan de rapport et de déclaration clair, simple, accessible, confidentiel et respectueux à l'intérieur de leur communauté

Session 2: Activité I

EDUCATION INTERNATIONALE (EI) DECLARATION SUR L'ETHIQUE PROFESSIONNELLE

Préambule

1. Cette déclaration représente un engagement individuel et collectif par les enseignants et les autres personnels de l'éducation. Elle est complémentaire aux lois, statuts, règlements et programmes qui définissent la pratique de la profession. C'est aussi un outil qui vise à aider les enseignants et le personnel de l'éducation à répondre aux questions liées à la conduite professionnelle et en même temps aux problèmes découlant de relations avec les différents acteurs de l'éducation;

- 2 L'éducation publique de qualité, pierre angulaire d'une société démocratique, a pour mission de fournir une chance égale d'éducation pour tous les enfants et les jeunes et est fondamentale pour le bien-être de la société par sa contribution au développement économique, social et culturel. Les enseignants et le personnel de l'éducation ont la responsabilité de favoriser la confiance parmi le grand public à partir des normes de service qui peut être attendu de tous ceux qui sont engagés dans cette importante tâche ;

- 3 L'exercice d'un jugement responsable est au cœur de l'activité professionnelle, et la prise en charge par les enseignants et un personnel de l'éducation compétents et engagés pour aider chaque élève à atteindre son plein potentiel est un facteur crucial dans la fourniture d'une éducation de qualité;

- 4 L'expertise et l'engagement des enseignants et du personnel de l'éducation doivent aller de pair avec de bonnes conditions de travail, un soutien communautaire et des politiques habilitantes pour permettre la mise en place d'une éducation de qualité ;

- 5 La profession d'enseignant pourrait grandement bénéficier d'un débat sur les valeurs fondamentales de la profession. Une telle sensibilisation sur les normes et l'éthique de la profession peut contribuer à accroître la satisfaction au travail chez les enseignants et le personnel éducatif, à améliorer leur statut et leur estime de soi, et à accroître le respect pour la profession dans la société;

- 6 Les enseignants, le personnel éducatif et leurs syndicats, en leur qualité de membre de Education Internationale (EI), se sont engagés à la promotion d'une éducation qui aide à développer la capacité d'une personne à vivre une vie bien remplie et à contribuer au bien-être de la société;

7 La reconnaissance de la portée des responsabilités inhérentes au processus de l'enseignement et le devoir d'atteindre et de maintenir le plus haut niveau de conduite éthique à l'égard de la profession, des élèves, des collègues, et des parents, les organisations membres de Education Internationale doivent :

a) promouvoir activement les politiques et résolutions adoptées par le Congrès et le Bureau Exécutif de l'EI y compris cette déclaration sur l'Ethique Professionnelle;

b) travailler à faire en sorte que les enseignants et les autres personnels éducatifs tirent profit des termes et conditions de travail qui leur permettent de bien accomplir leurs devoirs;

c) travailler à faire en sorte que les droits soient garantis à tous les travailleurs dans la Déclaration sur les Principes Fondamentaux et les droits au travail et son suivi qui comprend:

- Le droit à la liberté d'association;
- Le droit de négocier collectivement ;
- La non- discrimination au travail;
- L'égalité au travail;
- Le droit de travailler librement sans obligation;
- l'élimination du travail des enfants;

d) travailler à faire en sorte que leurs membres jouissent des droits soulignés dans la Recommandation OIT/UNESCO concernant les statuts des Enseignants et la recommandation de l'UNESCO concernant le statut du personnel enseignant de l'Enseignement Supérieur

e) lutter contre toutes formes de racisme, de parti pris ou de discrimination dans l'éducation liées au genre, au statut matrimonial, à l'orientation sexuelle, à l'âge, la religion, l'opinion politique, le statut social ou économique, l'origine nationale ou ethnique;

f) collaborer au niveau national pour promouvoir une éducation de qualité subventionnée par l'Etat pour tous les enfants, pour renforcer leur statut et pour protéger les droits des personnels de l'éducation;

g) User de leur influence pour permettre à tous les enfants du monde entier, sans discrimination, et en particulier les enfants travailleurs, les enfants des groupes marginalisés ou ceux ayant des difficultés spécifiques d'accéder à une éducation de qualité.

En tenant compte de cela Education Internationale adopte et proclame la présente Déclaration :

ARTICLE 1. Engagement envers la profession: Le Personnel de l'éducation doit :

- a) Justifier de la confiance que le public a placée en eux et améliorer l'estime dont bénéficie la profession en fournissant une éducation de qualité à tous les élèves ;
- b) S'assurer que les connaissances professionnelles sont régulièrement mises à jour et améliorées; c) déterminer la nature, la forme et le calendrier de leurs programmes de formation continue en tant qu'expression essentielle de leur professionnalisme;
- d) Déclarer toutes les informations pertinentes relatives à la compétence et aux qualifications ;
- e) s'efforcer, par une participation active dans leur syndicat, à réaliser les conditions de travail qui attirent les personnes hautement qualifiées dans la profession;
- f) soutenir tous les efforts pour promouvoir la démocratie et les droits de l'homme dans et par l'éducation;

ARTICLE 2. Engagement envers les élèves: le personnel de l'éducation doit:

- a) Respecter les droits de tous les enfants à bénéficier des dispositions définies dans la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, d'autant que ces droits s'appliquent à l'éducation;
- b) reconnaître l'unicité, l'individualité et la spécificité de chaque élève et fournir des conseils et des encouragements pour que chaque élève réalise son plein potentiel;
- c) donner aux élèves un sentiment de faire partie d'une communauté d'engagement mutuel où chacun peut trouver sa place; d) entretenir des relations professionnelles avec les élèves;
- e) Sauvegarder et promouvoir les intérêts et le bien-être des élèves et ne ménager aucun effort pour protéger les élèves contre l'intimidation et les mauvais traitements physiques ou psychologiques ;
- f) prendre toutes les mesures possibles pour protéger les élèves contre l'abus sexuel;
- g) Accorder l'attention requise, la diligence, et la confidentialité dans toutes les questions touchant le bien-être de leurs élèves; h) aider les élèves à développer un ensemble de valeurs compatibles avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme ;
- i) Exercer l'autorité avec justice et compassion; j) S'assurer que la relation privilégiée entre enseignant et élève n'est pas exploitée d'une quelconque manière, particulièrement dans le but de faire du prosélytisme ou d'un contrôle idéologique;

ARTICLE 3. Engagement envers les collègues: le personnel de l'éducation doit:

a) promouvoir la collégialité entre collègues en respectant leur standing et leurs opinions professionnels ; et être prêts à offrir conseils et assistance en particulier à ceux qui commencent leur carrière ou qui sont en formation; b) maintenir la confidentialité des informations obtenus à propos des collègues dans le cadre du service professionnel, sauf si la divulgation sert un objectif professionnel impérieux ou est exigée par la loi; c) aider les collègues dans les procédures d'examen par les pairs négociées et convenues entre les syndicats de l'enseignement et les employeurs; d) sauvegarder et promouvoir les intérêts et le bien-être des collègues et les protéger de l'intimidation et des abus physiques, psychologiques ou sexuels; e) veiller à ce que tous les moyens et procédures pour l'application de la présente déclaration fassent l'objet de discussions approfondies dans chacune des organisations nationales afin d'en assurer une meilleure application.

ARTICLE 4. Engagement envers le personnel d'encadrement: le personnel éducatif doit:

- a) être bien informé de ses droits et devoirs juridiques et administratifs et respecter les dispositions des conventions collectives et les dispositions concernant les droits des élèves.
- b) Exécuter les instructions raisonnables émanant du personnel de gestion et avoir le droit de remettre en cause ces instructions par une procédure clairement définie ;

ARTICLE 5. Engagement envers les parents: le personnel éducatif doit : a) reconnaître le droit des parents à l'information et à la consultation, à travers de canaux convenus, sur le bien-être et le progrès de leur enfant ; b) respecter l'autorité parentale légitime, mais donner des conseils d'un point de vue professionnel pour le meilleur intérêt de l'enfant; c) Ne ménager aucun effort pour encourager les parents à s'engager activement dans l'éducation de leur enfant et à soutenir activement le processus d'apprentissage en s'assurant que les enfants évitent toutes formes de travail qui pourraient nuire à leur éducation ;

ARTICLE 6. Engagement envers l'enseignant: La communauté doit :

- a) permettre aux enseignants de se sentir confiants qu'ils sont eux-mêmes traités de façon équitable tout en vaquant à leurs tâches
- b) reconnaître que les enseignants ont le droit de préserver leur vie privée, de prendre soin d'eux-mêmes et de mener une vie normale dans la communauté.

Session 2: Activité 1, suite

UTILISER LE CODE DE CONDUITE (CDC) POUR REDUIRE LES VIOLENCES LIEES AU GENRE EN MILIEU SCOLAIRE

- 1 Le CDC a-t-il une politique claire contre toutes les formes de violence à l'école liées au genre ? Si non, lesquelles? Donne-t-il la liste des exemples de comportements couverts par la stratégie?
- 2 Le CDC a-t-il dressé une liste de procédures de déclaration correcte pour les enseignants qui désirent faire une déclaration pour violation du CDC ou un incident de violence à l'école liée au genre?
- 3 Quelle est la responsabilité de l'enseignant à l'égard de ses élèves concernant leur droit à l'éducation? Est-il fait mention des droits de l'enfant (comme l'absence de châtime corporel, droit à l'éducation, etc.)?
- 4 Quelle est la responsabilité de l'enseignant en ce qui concerne la protection des élèves contre la violence? Cela pourrait être de la violence psychologique, physique ou sexuel.
- 5 Est-ce le CDC mentionne ce que signifie un comportement indécent avec les élèves? Quelles sont les conséquences d'un comportement indécent avec les élèves?
- 6 Est-ce que les conséquences de la violation des règles concernant le comportement non professionnel sont claires et liées à des procédures disciplinaires? Quelles sont les procédures appropriées ?
- 7 Existe-il des moyens pour les enseignants et autres membres du personnel de manifester leurs inquiétudes, confidentiellement si nécessaire, sur le comportement inacceptable de la part d'autres enseignants ou membres du personnel? Est-ce que le CDC fournit les noms ou les coordonnées des personnes chargées de recueillir et de gérer des plaintes?
- 8 Le CDC interdit-il les représailles contre ceux qui rendent compte d'incidents de violence à l'école liée au genre ?

Session 3: Activité 2

LES SCENARIOS POUR LES EXIGENCES D'UNE DECLARATION

Se réfèrent à **Déclaration: Exemple de mauvais traitement psychologique et de déclaration : exemple d'abus sexuel** dans les pages suivantes sur les moyens de déclarer la violence et le mauvais traitement décrits dans les scénarios suivants :

1 Un enseignant invite les filles à répondre à des questions auxquelles il sait qu'elles ne peuvent pas répondre, simplement pour montrer que les filles sont bêtes et pour les rabaisser. **(psychologique)**

2 Une fille est violée par le veilleur de nuit du dortoir où elle séjourne pendant la semaine. **(sexuelle)**

3 Un garçon est en retard à l'école et est tellement battu par son maître qu'il doit aller à l'hôpital. **(Physique)**

4 Un élève est encadré par son professeur au domicile de ce dernier. Elle n'est pas à l'aise avec cet arrangement, et la dernière fois qu'elle y était, il a essayé de l'embrasser et de toucher ses seins. Il l'a menacée de la faire échouer si elle ne venait plus chez lui. **(Sexuelle)**

5 une élève, précocement pubère, est appelée devant les autres élèves de la classe, où l'enseignant demande aux élèves de regarder ses seins qui poussent. **(Sexuelle et psychologique)**

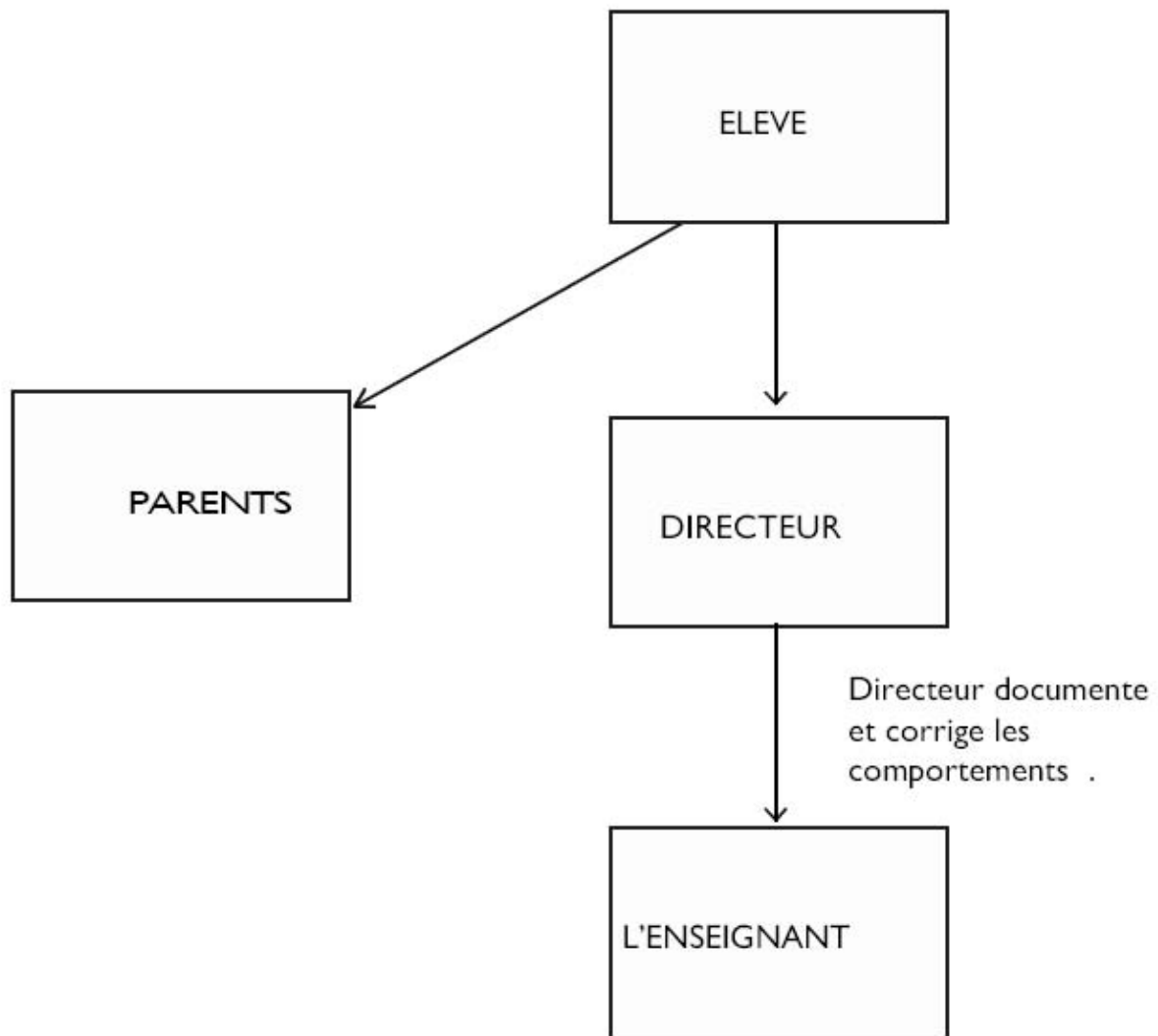
6 De jeunes hommes qui ont abandonné l'école attendent à l'extérieur de l'école et battent les petits garçons qui reviennent de l'école, se moquant d'eux parce qu'ils pleurent "comme des petites filles." Un garçon est sérieusement battu et refuse de retourner à l'école de peur que cela ne se reproduise. **(Physiques et psychologiques)**

7 Un enseignant dit à une jeune fille qu'elle est bête pour s'être endormie en classe et qu'elle devrait simplement abandonner et se marier. La jeune fille est fatiguée car elle se lève tôt tous les matins pour aider sa mère avant d'aller à l'école. **(psychologique)**

Session 3: Activité 2, suite

DECLARATION: EXEMPLE DE MAUVAIS TRAITEMENT PSYCHOLOGIQUE

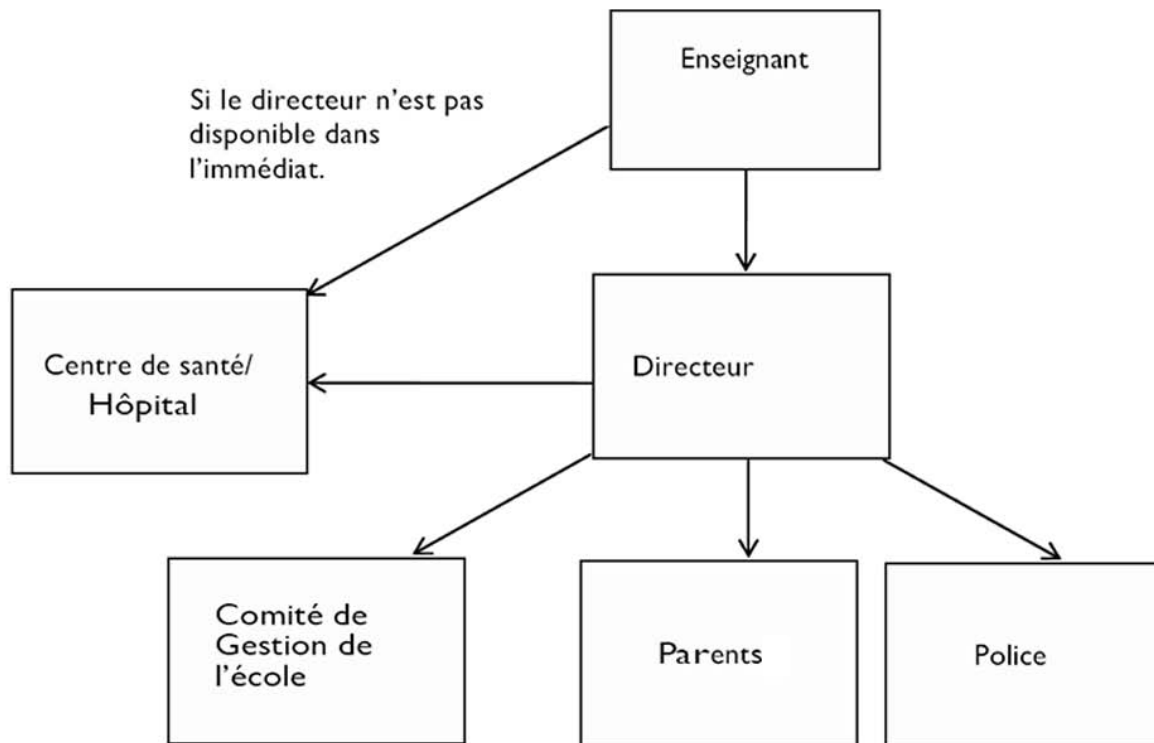
Un enseignant demande aux filles de répondre à des questions auxquelles il sait qu'elles ne peuvent pas répondre, juste pour démontrer que les filles sont bêtes et pour les humilier.



Session 4: Activité 2

DECLARATION: EXEMPLE D'ABUS SEXUEL

Une fille est violée par le veilleur de nuit du dortoir où elle séjourne pendant la semaine



MODULE 8:

PLUS DE CAPACITES POUR LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Session I: Activité I

OUTIL GARD SF

Etape 1: **S**aluer l'élève

- Accueillir l'élève en lui accordant votre entière attention.
- Décrire votre rôle en tant que conseiller communautaire.
- Dire à l'élève que vous reconnaissez qu'il a fallu du courage pour qu'il vienne à vous avec un problème

Etape 2: **E**valuer la situation

- Remplir le formulaire **d'enregistrement de l'élève victime de Violences Basées sur le Genre en milieu scolaire**
- Demander à l'élève ce qui s'est passé.
Demander à l'élève s'il se sent en sécurité ou s'il ou elle a besoin d'une attention immédiate
- Penser aux lois ou codes de conduite qui ont pu être violés.
- Décider s'il s'agit d'un incident qui a besoin d'être déclaré ou si l'élève est juste venu chercher de l'aide pour un problème
- Discuter et décider avec l'élève s'il y a nécessité de contacter ses parents.
- Assurez-vous de demander à l'élève s'il ou elle désire signaler l'incident : (La procédure de déclaration sera abordée dans l'étape 4: Elaborer un plan avec l'étudiant.)

Etape 3: **P**roposer des **R**essources

- Proposer si nécessaire à l'élève de l'orienter vers une clinique de santé ou un établissement de soins de santé.
- Fournir des informations sur la manière dont l'élève peut déclarer l'incident à la police ou aux autorités.
- Fournir des informations sur la manière d'obtenir de l'aide et du soutien de la part des ressources médicales : Test HIV, test de grossesse, soutien Psychologique, etc.
- Soyez encourageant en discutant de l'auto-efficacité et de la résilience.
- N'oubliez pas de mentionner les ressources qui sont mises à la disposition de l'étudiant pour l'aider afin qu'il ou elle n'ait pas à affronter les problèmes seul. Si possible, lui donner ces ressources par écrit.

Demander s'il ou elle se sent à l'aise dans l'accès aux ressources ou s'il ou elle a besoin de soutien. (Par exemple, en allant dans une clinique, l'élève a-t-il besoin de quelqu'un pour l'accompagner, ou se sent-il à l'aise pour y aller seul ou avec un ami?)

Etape 4: Elaborer un plan avec l'élève

- Demander à l'élève ce qu'il ou elle voudrait qu'il se passe à court ou moyen terme
- Discuter des options pour l'élève.
- Décider d'un plan d'action.
- Décider du moment où l'élève doit revenir pour une visite de suivi ou du moment où devrez lui rendre visite.
- Rappeler que même si la situation n'est pas facile, l'élève peut être persévérant et qu'il y a un système de soutien qui est disponible.

Etape 5: Résumer

- Résumer ce qui a été discuté durant la rencontre
- Revoir le plan pour l'orientation et la déclaration.
- Discuter de la manière et du moment où les parents des élèves doivent être impliqués.
- Revoir tous les plans (plans à court et long terme) qui ont été discutés.
- Ne pas oublier de demander à l'élève s'il ou elle a quelque chose à ajouter au résumé.
- Vérifier comment se sent l'élève, s'il ou elle est satisfait(e)
- et si la visite a été fructueuse.

Etape 6: Suivi (Prochaine rencontre)

- Demander à l'élève comment il se sent depuis la dernière rencontre
- Vérifier les actions qui ont été entreprises.
- Discuter de l'orientation ou de la déclaration qui a eu lieu.
- Discuter de la manière dont vous allez continuer à travailler avec les élèves en fonction de ce dont ils ont besoin.

Session I: Activité I, suite

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT DE L'ELEVE VICTIME DE VIOLENCE LIEE AU GENRE EN MILIEU SCOLAIRE

DATE:
NOM DE L'ELEVE:
NOM DU CONSEILLER:
PROBLEME/INCIDENT:
RESSOURCES PROPOSEES • Orientation: • Déclaration
SUGGESTIONS SUPPLEMENTAIRES:
QUEL SUIVI A ETE DISCUTE?

Session 3: Activité 2

FICHE D'OBSERVATION: OUTIL GARD SF

Etapes	Bien Exécuté	Pas bien exécuté	Pas observé	Observations
ETAPE 1: SALUER L'ELEVE				
• Avez-vous accueilli l'étudiant avec pleine attention?				
• Avez-vous décrit le rôle du conseiller communautaire?				
• Avez-vous reconnu combien il était difficile de venir demander de l'aide?				
ETAPE 2: EVALUER LA SITUATION				
• Avez-vous rempli le formulaire d'inscription de l'élève victime de Violence à l'Ecole basée sur le genre ?				
• Avez-vous demandé à l'élève ce qui s'est passé?				
• Avez-vous demandé à l'élève s'il se sent en sûreté ou s'il a besoin d'une attention immédiate?				
• Avez-vous déterminé s'il s'agit d'un incident à déclarer ou si l'élève est juste venu pour demander de l'aide pour un problème?				
• Avez-vous décidé et discuté avec l'étudiant s'il ya nécessité de contacter les parents?				
• Avez-vous demandé à l'élève s'il ou elle voulait déclarer l'incident?				
ETAPE 3: OFFRIR DES RESSOURCES				
• Avez-vous orienté l'élève vers une Clinique sanitaire ou un établissement de soin de santé ?				
• Avez-vous fourni des informations sur la manière dont l'élève peut déclarer l'incident à la police ou aux autorités ?				
• Avez-vous fourni des informations sur la manière d'obtenir de l'aide de la part du personnel médical?				
• Avez-vous discuté de l'efficacité personnelle et de la résilience?				
• Avez-vous proposé d'autres ressources ?				

Etapes	Bien exécuté	Pas bien exécuté	Pas observée	Observations
ETAPE 4: ELABORER UN PLAN AVEC L'ELEVE				
• Avez-vous demandé à l'élève ce qu'il aimerait qu'il se passe à court et long terme?				
• Avez-vous discuté des options pour l'étudiant?				
• Avez-vous décidé d'un plan d'action?				
• Avez-vous décidé du moment où l'élève doit revenir pour une visite de suivi ou du moment où le conseiller ira rendre visite à l'élève?				
• Avez-vous rappelé que même si ce n'est facile l'élève doit tenir et qu'il existait un système de soutien ?				
ETAPE 5: SUMMARIZE				
• Avez-vous fait le point de ce qui a été discuté pendant la rencontre?				
• Avez-vous revu le plan d'orientation et de déclaration ?				
• Avez-vous discuté de la manière et du moment où les parents doivent être impliqués ?				
• Avez-vous revu des plans (à moyen et long terme) qui ont été discutés ?				
• Avez-vous demandé à l'élève s'il y avait quelque chose à ajouter au résumé?				
• Avez-vous vérifié avec l'élève comment il ou elle se sent, s'il ou elle est satisfait(e) ou si la visite a été utile?				
ETAPE 6: SUIVI (Rencontre suivante)				
• Avez-vous vérifié avec l'élève pour voir comment il ou elle va depuis la dernière rencontre ?				
• Avez-vous vérifié quelles actions ont été entreprises?				
• Avez-vous discuté de l'orientation ou de la déclaration qui a eu lieu?				
• Avez-vous discuté de la manière dont il ou elle continuerait à travailler avec l'élève ?				

MODULE 9:
**RECAPITULATION ET EVALUATION
DE LA FORMATION**

Activité I

Engagement à prévenir et à réagir à la VEBG

Je soussigné, _____, déclare par la présente être en mesure de protéger et de porter assistance aux filles et garçons de la manière suivante:

1.

2.

3.

Signé: _____

Témoin: _____

Date: _____

GLOSSAIRE

Responsabilité – Une obligation ou une volonté d'accepter la responsabilité de ses actions.

Adolescence – La période de transition psychologique, sociale et physique entre l'enfance et l'âge adulte qui commence souvent avec la puberté. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit l'adolescence comme la période comprise entre 10 et 19 ans.

Agent de changement – Quelqu'un ou quelque chose qui amène ou aide à amener une transformation

Agressif – Délivrer un message de force sans penser aux sentiments de l'autre personne; s'exprimer dans un esprit de confrontation.

SIDA – Syndrome d'immunodéficience acquise, une maladie virale de l'homme qui fait des ravages dans le système immunitaire, ce qui compromet la capacité du corps à se défendre contre l'infection et la maladie.

Déclaratif – Produire un message en exprimant honnêtement ses pensées et ses sentiments en étant clair et direct sans piétiner les droits des autres, et en faisant preuve de respect mutuel.

Attitude – Une opinion ou un sentiment général sur quelque chose. Cela peut être une prédisposition ou une tendance à réagir positivement ou négativement à une certaine idée, un objet, une personne ou une situation. Les attitudes sont les façons dont les gens pensent et sentent qu'ils sont perçus par leur manière de se comporter.

Comportement – La façon dont quelqu'un se comporte ou réagit dans une situation donnée.

Langage du corps – Un type de communication non verbal. Il peut se traduire par un maniérisme corporel, des postures et des expressions du visage qui peuvent être interprétées comme une manière inconsciente de communiquer ses sentiments.

Intimidation – Harcèlement qui blesse ou torture les autres, qui est généralement fait par un agresseur qui a plus de puissance physique ou sociale que la victime. L'intimidation peut prendre plusieurs formes :

Intimidation Physique: Frapper, donner des coups de pied, pousser, étouffer ou donner des coups de poings.

•**Intimidation verbale:** Menacer, se moquer, taquiner, répandre des rumeurs ou un discours de haine : exclusion des activités : exclusion d'un individu spécifique : par exemple : « Ne jouez pas avec Marie », « personne ne veut jouer avec lui », ou « Ne vous liez pas d'amitié avec elle »

Badaud – Une personne qui est sur les lieux d'une situation dangereuse entre deux ou plusieurs personnes mais qui n'est ni l'agresseur ni la victime.

Consentement – C'est dire "oui", être d'accord sur quelque chose. Le consentement c'est accepter de faire quelque chose librement sans aucune pression, fraude, malhonnêteté, contrainte et autres formes de coercition ou de déclaration inexacte. Les actes de violence sexuelle se déroulent sans consentement. Même si une personne dit « oui », ce n'est pas un vrai consentement si cela a été dit sous la contrainte ou si l'auteur a utilisé une quelconque forme de violence pour amener la victime à accepter. Les enfants ne peuvent jamais consentir pour des relations sexuelles avec un adulte. La soumission à la volonté de quelqu'un d'autre comme dans le cas des menaces, de l'utilisation de la force ou de la violence ne constitue pas un consentement.

Convention – C'est un accord liant deux états; souvent utilisé comme synonyme de traité ou d'alliance. Les conventions sont plus fortes que les déclarations parce qu'elles lient juridiquement les gouvernements qui les ont signées. Lorsque l'Assemblée Générale des Nations Unies adopte une convention, elle crée des normes internationales. Une fois que la convention est adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, les états membres peuvent alors la ratifier, en promettant de la faire respecter. Les Gouvernements qui violent les normes établies dans une convention peuvent être sanctionnés par les Nations Unies

Convention sur les droits de l'Enfant (adoptée en 1989; entrée en vigueur en 1990) – Une convention qui fait un résumé des idéaux collectifs en même temps qu'un ensemble de d'engagements envers les enfants.

Relations sexuelles inter-générations – Elles se réfèrent aux relations entre des hommes plus âgés et des femmes plus jeunes, même si certaines relations sexuelles inter-générations impliquent des femmes plus âgées et des hommes plus jeunes. Dans la plupart des relations inter-générations les jeunes femmes ont moins de 20 ans et leurs partenaires mâles ont au moins 10 ans de plus qu'elles.

Profanation – Avoir une relation sexuelle/rapport intime avec une personne mineure

Discipline – La formation pour avoir un comportement adéquat. La pratique ou les méthodes d'enseignement et d'application de modèles de comportement acceptables

Garant des droits – une personne ou une institution qui a une obligation de satisfaire un droit. Les Etats et les autres garants des droits ont une responsabilité principale de s'assurer que les droits de tous sont respectés, protégés et appliqués de manière équitable.

Empathie – Compréhension des sentiments d'autrui et des expériences, spécialement pour avoir été dans une situation similaire.

Encourager – Donner de l'espoir, de la confiance et du courage à quelqu'un

Force – Elle peut être de nature physique, affective, sociale ou économique. La force peut entraîner la coercition ou la pression et conduire aussi à l'intimidation, les menaces la persécution ou d'autres formes de pression (voir les trois différentes formes de violence: psychologique, physique et sexuelle). La cible d'une telle violence est obligée de se comporter comme il se doit ou de faire ce qui lui est demandé par peur des conséquences réelles et douloureuses

Genre – Renvoie à un ensemble de qualités et de comportements attendus des males et des femelles par la société

Violence basée sur le genre - Tout acte qui entraîne ou est susceptible d'entraîner des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques au préjudice de quiconque (garçon ou fille) sur la base des attentes et des stéréotypes sur le rôle des genres

Egalité des sexes L'égalité des droits, des libertés, des conditions et possibilités pour les hommes et les femmes pour la mise en œuvre de leur plein potentiel et pour contribuer et bénéficier du développement économique, social, culturel et politique.

Équité des Sexe – Les stratégies et procédés utilisés pour réaliser l'égalité entre les sexes. Elle implique l'impartialité dans la représentation, la participation et les avantages accordés aux hommes et aux femmes. Les hommes et les femmes ont une chance égale de voir leurs besoins satisfaits et d'avoir un accès égal aux possibilités de réaliser leur plein potentiel en tant qu'êtres humains. L'équité constitue le moyen, l'égalité en est le résultat.

Les normes liées au genre – Ce sont des modèles standards de comportement pour les hommes et les femmes qui sont considérées comme normales dans une société. Si leur définition est restreinte les normes liées au genre peuvent souvent limiter les droits, les possibilités et les capacités des femmes et des jeunes filles et peuvent entraîner la discrimination, l'exploitation ou l'inégalité. Les garçons et les jeunes hommes peuvent également être limités dans certaines prises de décisions et certains choix en raison du comportement que la société attend d'eux.

Les rôles liés au genre / division sexuelle des rôles – Ce sont des rôles socialement définis qui peuvent être affectés par des facteurs tels que l'éducation ou l'économie. Ils peuvent largement varier à l'intérieur d'une même culture ou d'une culture à l'autre et évoluent souvent au fil du temps.

Les stéréotypes sexuels – Ce sont de vastes généralisations basées sur des hypothèses sur la manière dont une personne doit se comporter en fonction de son sexe et de ce que la société considère comme rôles, attributs ou caractéristiques, masculins ou féminins.

But – C'est l'objectif, la raison ou le résultat désiré. C'est quelque chose sur lequel on se focalise et sur lequel on travaille dans le but de le réaliser.

Harcèlement – C'est tracasser ou attaquer quelqu'un. Fait référence à un large spectre de comportements offensifs. Quand le terme est utilisé dans le sens juridique, il se réfère aux comportements qu'on trouve menaçants ou dérangeants et qui sont par dessus tout sanctionnés par la société (voir **Harcèlement sexuel**).

VIH – Virus de l'immunodéficience Humaine, le virus qui cause le SIDA. Le VIH se transmet par le sang, le sperme, les sécrétions vaginales et le lait maternel. Il est possible d'empêcher la transmission du VIH; Il ne se transmet pas par contact occasionnel (embrasser, partager un appartement, jouer au basketball, etc.).

Les droits de l'Homme – Les droits et libertés fondamentaux auxquels tous les Hommes doivent bénéficier indépendamment de leur citoyenneté, de leur nationalité, de leur race, ethnie, langue, sexe, sexualité ou capacité.

Négociation – Communication avec un autre dans le but d'aboutir à un accord mutuel; un compromis ou arrangement

Neutralité– s'abstenir de faire des jugements spécialement ceux basés sur des hypothèses, stéréotypes ou des opinions personnels.

Normes – Un modèle de comportement standard qui est considéré comme la norme dans une société.

Pression des pairs – pression sociale pour adopter un type de comportement, d'habillement ou une attitude dans le but de se faire accepter comme membre d'un groupe.

Auteur – Une personne qui commet ou qui est responsable de quelque chose, habituellement quelque chose de criminel ou qui est mauvais sur le plan moral

Persévérance – Action ou croyance soutenue et continue, généralement sur une longue période et surtout en dépit des difficultés ou des échecs.

Pouvoir – La capacité de faire ce que l'on veut pour arriver à ses objectifs. C'est aussi la capacité à influencer le comportement ou les émotions des autres ou le cours des événements. "Impuissant" or "inhabilité" font référence à l'absence de pouvoir.

Punition – une action imposée sur une personne pour avoir transgressé une règle ou montré un comportement incorrect. La punition vise à contrôler le comportement par des moyens négatifs.

Résilience – La capacité à résister, à gagner de l'expérience et à devenir compétent face à des circonstances non favorables.

Respectueux – Ecouter les autres et être soucieux, attentionné ou sensible à ce qu'ils ressentent, à leurs croyances, leurs besoins et opinions sans porter de jugement

Responsabilité – Avoir la responsabilité ou l'obligation.

Comportements à risque – les comportements nuisibles à la santé, négatifs et à risques comportent des activités qui peuvent menacer la santé et la sécurité d'une personne (comme boire, prendre de la drogue, l'activité sexuelle non protégée etc.). Les comportements à risques sains peuvent comprendre le fait d'aller au de-là de ses limites pour se fixer de nouveaux objectifs et les atteindre.

Violence à l'école basée sur le genre (voir **Annexe A** pour une définition complète).

Forme de violence ou d'abus basée sur les rôles et les relations entre les genres.

Elle peut être physique, sexuelle ou psychologique ou une combinaison des trois. Elle peut se passer à l'école sur les terrains des écoles en allant ou en revenant de l'école ou dans les dortoirs des écoles. Cette violence peut être le fait des enseignants, des élèves ou d'autres membres de la communauté. Les garçons et les filles peuvent en être aussi bien les victimes que les auteurs. Les résultats scolaires et ceux de la santé reproductive sont négativement affectés par la violence sexuelle.

Auto-efficacité – le fait de croire qu'on peut réaliser ou apprendre à réaliser un certain comportement ou une action.

Auto-estime – Croyance et confiance en la capacité et la valeur de soi ;

Sexe – Différences biologiques entre les hommes et les femmes. Les différences sexuelles concernent la physiologie des hommes et des femmes et sont en général constantes à travers les cultures et le temps.

Agression Sexuelle – Obliger une autre personne à avoir un type quelconque de contact intime. Il peut s'agir d'une obligation physique ou psychologique. Quand l'agression entraîne une pénétration elle est définie comme un viol.

Harcèlement sexuel – Toute attention sexuelle répétée, non désirée et non provoquée telle que la taquinerie, le toucher ou la raillerie.

Sexualité – La qualité ou le fait d'être sexuel.

Rapporteur – Une personne, spécialement un enfant qui parle des secrets ou des mauvais comportements d'une autre personne

Taquineries – Se moquer ou dénigrer une personne. La taquinerie n'est pas toujours méchante, mais elle peut être nuisible si elle n'est pas voulue, harcelante et prolongée.

Menacer – Intimider les gens en leur disant qu'ils vont subir les conséquences négatives et dangereuses d'un acte.

Suspension– une mesure corrective ou punition pour les enfants dans laquelle ils sont séparés des autres pour une brève période

Victime – Quelqu'un qui est blessé par une action ou une circonstance.

Violer – Faire du mal à une personne ou la traiter de manière irrévérente et ou irrespectueuse.

Violation – Un manquement, une violation ou transgression d'une règle d'une loi, d'une promesse, etc.

GLOSSAIRE

Responsabilité – Une obligation ou une volonté d'accepter la responsabilité de ses actions.

Adolescence – La période de transition psychologique, sociale et physique entre l'enfance et l'âge adulte qui commence souvent avec la puberté. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit l'adolescence comme la période comprise entre 10 et 19 ans.

Agent de changement – Quelqu'un ou quelque chose qui amène ou aide à amener une transformation

Agressif – Délivrer un message de force sans penser aux sentiments de l'autre personne; s'exprimer dans un esprit de confrontation.

SIDA – Syndrome d'immunodéficience acquise, une maladie virale de l'homme qui fait des ravages dans le système immunitaire, ce qui compromet la capacité du corps à se défendre contre l'infection et la maladie.

Déclaratif – Produire un message en exprimant honnêtement ses pensées et ses sentiments en étant clair et direct sans piétiner les droits des autres, et en faisant preuve de respect mutuel.

Attitude – Une opinion ou un sentiment général sur quelque chose. Cela peut être une prédisposition ou une tendance à réagir positivement ou négativement à une certaine idée, un objet, une personne ou une situation. Les attitudes sont les façons dont les gens pensent et sentent qu'ils sont perçus par leur manière de se comporter.

Comportement – La façon dont quelqu'un se comporte ou réagit dans une situation donnée.

Langage du corps – Un type de communication non verbal. Il peut se traduire par un maniérisme corporel, des postures et des expressions du visage qui peuvent être interprétées comme une manière inconsciente de communiquer ses sentiments.

Intimidation – Harcèlement qui blesse ou torture les autres, qui est généralement fait par un agresseur qui a plus de puissance physique ou sociale que la victime. L'intimidation peut prendre plusieurs formes :

Intimidation Physique: Frapper, donner des coups de pied, pousser, étouffer ou donner des coups de poings.

Des activités telles que le fait de montrer des actes sexuels ou de la pornographie à un enfant, le fait d'utiliser un enfant pour faire de la pornographie, ou le fait de montrer les parties génitales d'un adulte à un enfant constituent également un abus sexuel. La violence sexuelle peut être commise verbalement. Par exemple, un langage sexuellement explicite visant les enfants ou toute attention sexuelle répétitive, non désirée et non provoquée par le biais de railleries ou de moqueries sur la tenue vestimentaire ou l'apparence personnelle constituent aussi un abus sexuel. La violence ou l'abus sexuels peuvent avoir des effets dévastateurs et durables sur les élèves. Ces effets peuvent entraîner un risque accru de préjudice social, affectif et psychologique, un risque accru d'abus de substances, des problèmes sociaux et de santé tels que les grossesses non désirées, les infections sexuellement transmissibles telles que le VIH / SIDA, des troubles dépressifs, des troubles de la mémoire et un comportement agressif. La violence sexuelle peut également avoir une incidence négative sur le niveau de scolarité.

Violence Physique

Les filles et les garçons subissent des violences physiques ou un mauvais traitement par un adulte ou un autre enfant à travers le sévices corporel, le travail forcé, la bagarre et les brimades. La punition corporelle est une sanction où une force physique est utilisée pour provoquer un certain degré de douleur ou de gêne, même minime. Ce type de violence comprend la bastonnade des enfants à la main ou avec un instrument (exemple fouet, bâton, ceinture, chaussure, cuillère en bois). Elle peut aussi se faire en donnant des coups de pied, en bousculant ou en projetant les enfants, en griffant, en pinçant, en mordant, en tirant les cheveux ou les oreilles, en forçant les enfants à rester dans des positions inconfortables, en les brûlant, en les échaudant ou par une ingestion forcée (exemple :laver les bouches des enfants avec du savon ou les forcer à avaler des épices). En général les enseignants appliquent les sévices corporels différemment pour les garçons et les filles. Dans la plupart des cas, les garçons subissent plus fréquemment et plus sévèrement les sévices corporels que les filles comme un « moyen d'en faire des hommes ». La châtime corporelle a des effets physiques et psychologiques négatifs sur les élèves, allant de la douleur, la blessure, l'humiliation, la culpabilité, l'impuissance, l'angoisse et une faible estime de soi. Les enseignants peuvent abuser physiquement des enfants à travers le travail forcé pendant et en dehors des heures de cours. Les enseignants peuvent forcer les élèves soit à chercher de l'eau ou à travailler dans leurs champs avec le risque pour les enfants de se blesser physiquement avec le travail manuel et d'échouer à cause des absences aux heures de cours. La violence et l'abus physiques parmi les élèves prennent la forme de brimade, de bastonnade et de bagarres. La violence physique peut avoir des effets dévastateurs, durables sur les élèves avec un risque accru de préjudice social, affectif et psychologique, un risque accru d'abuser de substances, des problèmes physiques, mentaux, sociaux et de santé, des troubles de mémoire et un comportement agressif. Elle peut aussi affecter négativement la réussite scolaire.

Violence Psychologique

Les garçons et les filles subissent la violence et les abus psychologiques aussi bien de la part de leurs pairs que des enseignants à travers le harcèlement verbal, la brimade, la moquerie ou la punition dégradante et cruelle. Les enseignants peuvent utiliser une punition qui n'est pas physique, qui rabaisse, humilie, dénigre, accuse, menace, fait peur et ridiculise les enfants.

Des critiques permanentes injustifiées, le refus de féliciter, des relations pas claires et un comportement imprévisible font des ravages chez les jeunes. La violence psychologique et le mauvais traitement chez les élèves prennent la forme de raillerie verbale envers les garçons et les filles dont le comportement ne convient pas à l'image que la société se fait de ce qui est « masculin » ou « féminin » et ceci dans le but de les rendre conformes.

L'intimidation peut aller des taquineries à la violence physique perpétrée aussi bien par les élèves que les enseignants. Les autres formes d'intimidation peuvent être les menaces les injures, le sarcasme, la diffusion de rumeurs, l'exclusion d'un groupe, l'humiliation et les remarques abusives. De plus, l'intimidation est plus un mode de comportement qu'un incident isolé. La violence psychologique peut avoir des effets dévastateurs et durables sur les élèves en augmentant les risques de dégâts sociaux, affectifs et psychologiques et les problèmes sociaux et de santé mentale tels que l'angoisse et la dépression. Elle peut aussi avoir des répercussions sur le résultat scolaire.

BIBLIOGRAPHIE

Advocates for youth. (2002). *Four Corners: A Values Clarification Exercise*. Retrieved January 25, 2008, from <http://www.advocatesforyouth.org/lessonplans/values.htm>.

African Union. (July 1990). *African Charter on the rights and welfare of the Child*. Addis ababa, Ethiopia: African Union. <http://www.africa-union.org/child/home.htm>.

Canada-south Africa Education Management Programme. (2001). *Opening Our Eyes: Addressing Gender-based Violence in South African Schools—A Module for Educators*. Cape Town, South Africa: University of western Cape.

Canadian Coalition for the rights of Children. (2003). *Monitoring Children's Rights: A Toolkit for Community-Based Organizations*. Ottawa, Canada: Canadian Coalition for the rights of Children. http://www.rightsofchildren.ca/toolkit/english_toolkit.pdf.

Centre for Development and Population activities (CEDPA). (1998). *Choose a Future! Issues and Options for Adolescent Boys*. Washington, D.C.: CEDPA.

_____. (June 2000). *Gender, Reproductive Health, and Advocacy: A Trainer's Manual*. Retrieved January 7, 2008, from <http://www.cedpa.org/content/publication/detail/738>.

Child advocate. (n.d.). website. Retrieved January 31, 2008, from <http://www.childadvocate.org/>.

Child rights Information Network (CrIN). (n.d.). Website. Retrieved January 7, 2008, from <http://www.crin.org>.

Community Law Center. (n.d.). *Children's Rights Project*. Retrieved January 7, 2008, from <http://www.communitylawcentre.org.za/Childrens-rights>.

Education International (EI). (n.d.). *EI Declaration on Professional Ethics*. retrieved March 17, 2008, from http://www.ei-ie.org/worldcongress2004/docs/wC04res_DeclarationProfEthics_e.pdf.

Flowers, N. (Ed.). (n.d.). *A Human Rights Glossary*. Minneapolis, MN: Human rights resource Center. http://www.l.umn.edu/humanrts/edumat/hreduseries/hereandnow/Part-5/6_glossary.htm.

_____. (1998). *Human Rights Here and Now: Celebrating the Universal Declaration of Human Rights*. Minneapolis, MN: Human rights resource Center. http://www.hrea.org/erc/Library/display_doc.php?url=http%3a%2F%2Fwww1.umn.edu%2Fhumanrts%2Fedumat%2Fhreduseries%2Fhereandnow%2FDefault.htm&external=N.

Human rights Education associates (HREA). (n.d.). *Simplified Version of the Universal Declaration of Human Rights*. Retrieved January 25, 2008, from http://www.hrea.org/feature-events/simplified_udhr.html.

Interagency youth working Group (IywG). (n.d.). website. retrieved June 18, 2008, from <http://www.infoforhealth.org/youthwg/>.

International HIV/AIDS alliance. (2002). *100 Ways to Energise Groups: Games to Use in Workshops, Meetings and the Community*. Brighton, U.K.: International HIV/AIDS Alliance.
http://synkronweb.aidsalliance.org/graphics/secretariat/publications/ene0502_Energiser_guide_eng.pdf.

Keeping Children Safe Coalition. (n.d.). Website. Retrieved January 31, 2008, from <http://www.keepingchildrensafe.org.uk/>.

Kivel, P., & Creighton, A., with the Oakland Men's Project. (1997). *Making the Peace: A 15-Session Violence Prevention Curriculum for Young People*. Alameda, Ca: Hunter House, Inc.

Maganya, J., & odhiambo, M.o. (2004). *Making Schools a Safe Horizon for Girls: A Training Manual on Preventing Sexual Violence Against Girls in Schools*. Nairobi, Kenya: ActionAid International Kenya and The CRADLE—The Children's Foundation.

Mirsky, J. (2003). *Beyond Victims and Villains: Addressing Sexual Violence in the Education Sector*. London, U.K.: The Panos Institute. <http://www.panos.org.uk/?lid=250>.

Naker, D. (2007). *What Is a Good School? Imagining Beyond the Limits of Today to Create a Better Tomorrow*. Kampala, Uganda: Raising Voices. http://www.raisingvoices.org/files/Whatisagoodschool_RV.pdf.

Pulerwitz, J., Barker, G., segundo, M., et al. (2006). *Promoting More Gender-Equitable Norms and Behaviors Among Young Men as an HIV/AIDS Prevention Strategy*. Washington, D.C.: Population Council. <http://www.popcouncil.org/pdfs/horizons/brgendernorms.pdf>.

Pulizzi, s., & rosenblum, L. (2007). *Building a Gender Friendly School Environment: A Toolkit for Educators and Their Unions*. Brussels, Belgium: Education International. <http://data.ei-ie.org/Common/GetFile.asp?ID=4750&mfd=off&LogonName=Guest>.

Save the Children. (n.d.). website. Retrieved January 7, 2008, from <http://savethechildren.org/>.

Schueller, J., Finger, w., & Barker, G. (2005). *Boys and Changing Gender Roles*. YouthLens 16. arlington, Va: Family Health International. <http://www.fhi.org/Nr/rdonlyres/ebi4gbgdtwxeo-tyfwshe4wdqg6fsfgzvignbgamvnu4mz42mjlqctpkvtw35ry53fm2kgbczb6mcd/yLl6e.pdf>.

United Kingdom Committee for United Nations Children's Fund (U.K. Committee for UNICEF). (2004). *Children's Rights and Responsibilities*. Leaflet. Retrieved January 25, 2008, from http://www.unicef.org/uk/tz/resources/assets/pdf/rights_leaflet.pdf.

United Nations (UN). *Human Rights Documentation*. Retrieved January 7, 2008, from <http://www.un.org/Depts/dhl/resguide/spechr.htm>.

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO). (2005). *Inter-Agency Peace Education Programme: Skills for Constructive Living*. Paris, France: UNESCO. <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001442/144251e.pdf>.

_____. (2007). *UNESCO: Data Centre—Country Profiles*. Retrieved January 7, 2008, from <http://www.uis.unesco.org/profiles>.

United Nations Children's Fund (UNICEF). (2001). *Child Protection*. Retrieved January 7, 2008, from <http://www.unicef.org/teachers/protection/violence.htm>.

_____. (2005). *UN Study on Violence Against Children*. Retrieved January 7, 2008, from http://www.unicef.org/protection/index_27374.html.

_____. (n.d.). *Fact Sheet: A Summary of the Rights Under the Convention on the Rights of the Child*. Retrieved January 25, 2008, from http://www.unicef.org/crc/files/Rights_overview.pdf.

Vann, B. (2004). *Training Manual Facilitator's Guide: Multisectoral & Interagency Prevention and Response to Gender-Based Violence in Populations Affected by Armed Conflict*. Washington, D.C.: Jsl research and Training Institute/rHrC Consortium. http://www.rhrc.org/resources/gbv/gbv_manual/intro.pdf.

Williams, s., seed, J., & Mwau, a. (1995). *The Oxfam Gender Training Manual*. Oxford, UK: Oxfam Publishing.

World Health organization (WHO). (n.d.). *Gender, Women and Health*. Retrieved January 25, 2008, from http://www.who.int/gender/hiv_aids/en/

Pour de plus amples informations, veuillez visiter le site :

http://www.usaid.gov/our_work/cross-cutting_programs/wid/